

ONDS

Observatoire Paritaire de la Négociation Collective et du Dialogue Social
Transports Urbains de Voyageurs

La conflictualité

2022

SOMMAIRE

	AVANT-PROPOS	3
1	1. LE NOMBRE D'ENTREPRISES AYANT REPONDU	4
	1.1. Les entreprises répondantes ayant connu ou non un conflit en 2022.....	5
	1.2. Les entreprises répondantes ayant connu ou non un conflit par classe d'entreprises	5
2	2. LE NOMBRE DE DEMANDES DE NÉGOCIATION PRÉALABLE ET DE PRÉAVIS DE GRÈVE REÇUS.....	8
	2.1. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève tous mouvements confondus	8
	2.2. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève spécifiques au transport urbain	11
3	3. LES SUITES DONNÉES AUX DEMANDES DE NÉGOCIATION PRÉALABLE	17
4	4. LES SIGNATAIRES DES DEMANDES DE NÉGOCIATION PRÉALABLE ET DES PRÉAVIS DE GRÈVE	22
	4.1 Les signataires des demandes de négociation préalable	22
	4.2 Les signataires des préavis de grève.....	26
5	5. LES REVENDICATIONS EXPRIMÉES DANS LES DEMANDES DE NÉGOCIATION PRÉALABLE ET LES PRÉAVIS DE GRÈVE.....	33
	5.1 Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable	33
	5.2 Revendications exprimées dans les préavis de grève.....	41
	5.3 Revendications exprimées dans le cadre des mouvements de grève au niveau national.....	49
	CE QU'IL FAUT RETENIR	50

AVANT-PROPOS

Aux termes de l'accord de branche du 3 décembre 2007 « sur le développement du dialogue social et la continuité du service public dans les transports urbains », entré en vigueur le 1er janvier 2008, par lequel les entreprises soumises à la Convention collective nationale des réseaux de transport urbain de voyageurs (Ci-après : « CCNTU ») doivent faire parvenir à l'Observatoire Paritaire de la négociation collective et du dialogue social (Ci-après : « ONDS ») les demandes de négociation préalable, les résultats des négociations préalables (notamment les comptes rendus de réunions) et les préavis de grève déposés par les organisations syndicales représentatives.

En vertu de l'article 3-4 de cet accord de branche, l'ONDS a notamment pour mission, à partir des éléments envoyés par les entreprises, d'effectuer un bilan du nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus des organisations syndicales les ayant déposés et des suites qui leur ont été données.

La présente note constitue le bilan prévu par l'accord de branche. Il ne concerne que les entreprises de transport urbain de voyageurs soumises à la CCNTU : en conséquence, il n'intègre pas les chiffres de la RATP.

Certains résultats sont présentés en distinguant trois classes d'entreprises :

- les réseaux appartenant à la **Classe 1** correspondent aux entreprises des agglomérations supérieures à 250 000 habitants ;
- les réseaux appartenant à la **Classe 2** correspondent aux entreprises des agglomérations entre 100 000 et 250 000 habitants ;
- les réseaux appartenant à la **Classe 3** correspondent aux entreprises des agglomérations de moins de 100 000 habitants.

La présente note a été rédigée par le secrétariat de l'ONDS, assuré par l'UTP.

Une prudence s'impose dans les comparaisons faites d'une année sur l'autre, notamment dans la mesure où les statistiques sont établies à partir des éléments reçus par l'ONDS dont le nombre varie chaque année. Il convient donc de rester vigilant dans les comparaisons faites avec les années antérieures, le taux d'envoi de ces éléments ayant été en constante augmentation depuis la création de l'Observatoire.

1

Le nombre
d'entreprises ayant
répondu

1. Le nombre d'entreprises ayant répondu

Au 12 juin 2023, **40,4 %** des entreprises (soit 63) ont répondu aux enquêtes de l'ONDS en matière de conflictualité dans la branche des transports urbains de voyageurs pour l'année 2022. En 2021, le taux de répondants était de 70,9 %.

Comme cela a été observé les années précédentes, **la majorité des réseaux qui n'ont pas répondu aux enquêtes de l'ONDS appartiennent à la classe 3.**

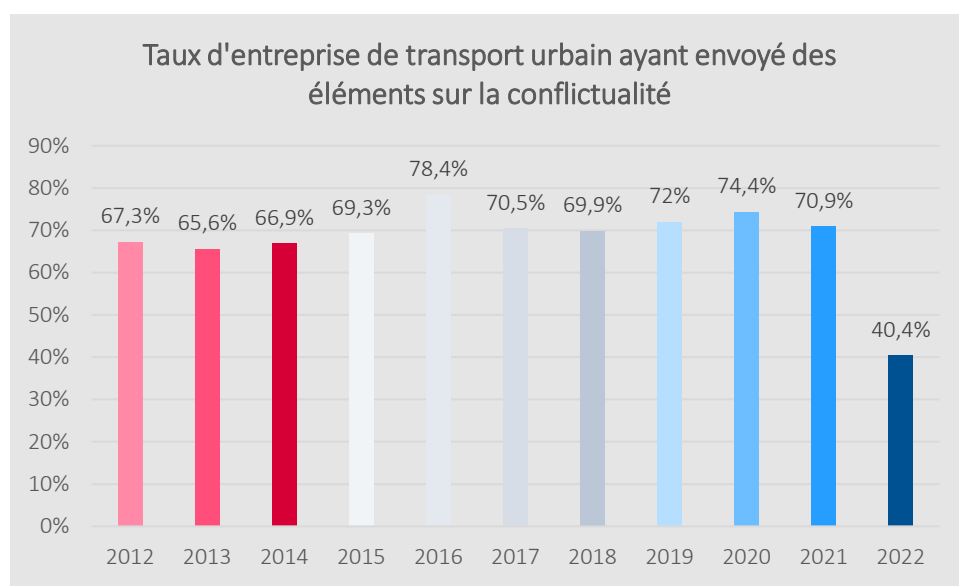
Au total, l'ensemble des entreprises répondantes représente ainsi **70,7 % de l'effectif total de la branche** (contre 94,1% en 2021 et 96,5 % en 2020).

	Nombre d'entreprises ayant répondu à l'ONDS*	Nombre total d'entreprises par classe*	% du nombre total d'entreprises par classe*	% de l'effectif total des entreprises répondantes par classe*
Classe 1	19	30	63,3 %	79,7 %
Classe 2	21	51	41,2 %	51,4 %
Classe 3	23	75	30,7 %	39,2 %
Total	63	156	40,4 %	70,7 %

*Ces chiffres et pourcentages concernent les seuls réseaux adhérents de l'UTP

● Evolution du taux de retour des entreprises du transport urbain :

Conformément au graphique ci-dessous, l'évolution du taux de retour des entreprises du transport urbain baisse en 2022.



1.1. Les entreprises répondantes ayant connu ou non un conflit en 2022

Parmi les entreprises répondantes, **81 % (soit 51) ont connu un conflit en 2022**. En 2021, ce taux s'élevait à 59 %.

Les réseaux n'ayant connu aucune conflictualité représentent donc **19 % (soit 12) des entreprises répondantes**. En 2021 ce taux s'élevait à 41 %.

Au total, l'ensemble des entreprises répondantes ayant connu un conflit représentent ainsi **98,4 % de l'effectif total des entreprises répondantes**. Ce chiffre s'élève à **1,6 % pour les entreprises répondantes n'ayant pas connu de conflictualité**.

1.2. Les entreprises répondantes ayant connu ou non un conflit par classe d'entreprises

100 % (soit 19) des réseaux répondants de classe 1 ont connu un conflit en 2022 (pourcentage similaire à l'année 2021), ce qui correspond à 100 % de leurs effectifs.

Concernant la **classe 2, 100 % des réseaux répondants ont connu un conflit en 2022** (contre 64,9 % en 2021), correspondant à 100 % de leurs effectifs.

Le nombre d'entreprises répondantes ayant connu un conflit s'élève à **47,8 % pour les réseaux de classe 3** (contre 34 % en 2021), représentant 57,7 % de leurs effectifs.

	Nombre d'entreprises ayant connu un conflit*	Nombre d'entreprises ayant répondu à l'ONDS*	% du nombre total d'entreprises répondantes par classe*	Nombre total d'entreprises par classe*	% du nombre total d'entreprises par classe*	% de l'effectif des entreprises répondantes ayant connu un conflit par classe*
Classe 1	19	19	100 %	30	63,3 %	100 %
Classe 2	21	21	100 %	51	41,2 %	100 %
Classe 3	11	23	47,8 %	75	14,7 %	57,7 %
Total	51	63	81 %	156	32,7 %	98,4 %

	Nombre d'entreprises n'ayant pas connu de conflictualité*	Nombre d'entreprises ayant répondu à l'ONDS*	% du nombre total d'entreprises répondantes par classe*	Nombre total d'entreprises par classe*	% du nombre total d'entreprises par classe*	% de l'effectif des entreprises répondantes n'ayant pas connu de conflit par classe*
Classe 1	0	19	0 %	30	0 %	0 %
Classe 2	0	21	0 %	51	0 %	0 %
Classe 3	12	23	52,2 %	75	16 %	42,3 %
Total	12	63	19 %	156	7,7 %	1,6 %

2

Le nombre
de demandes
de négociation
préalable et de préavis
de grève reçus

2. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus

2.1. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus, tous mouvements confondus

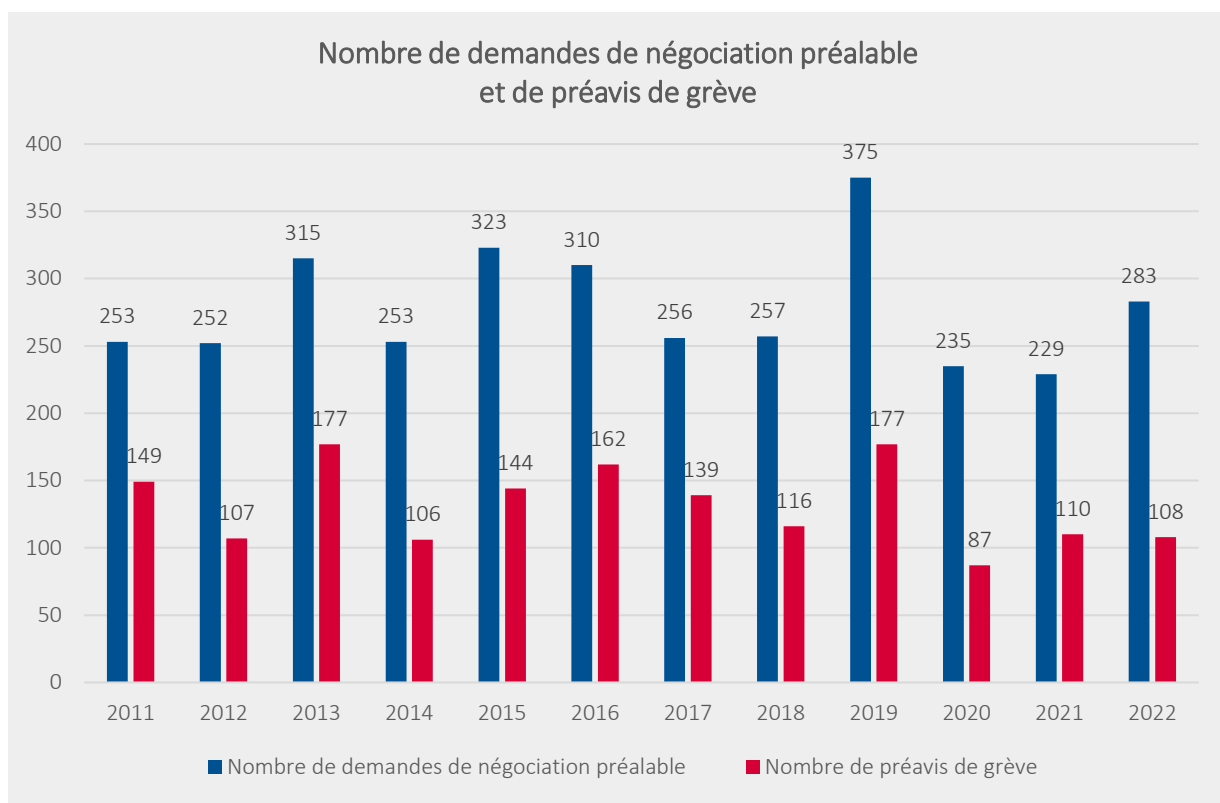
- Evolution du nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus, tous mouvements confondus

L'ONDS a reçu, au titre de l'année 2022, **283 demandes de négociation préalable** et **108 préavis de grève** qui ont été déposés dans les entreprises de transport urbain de voyageurs (contre 229 demandes de négociation préalable et 110 préavis de grève en 2021).

Le nombre de demandes de négociation préalable reçus par l'ONDS est en hausse, tandis que le nombre de préavis de grève est quasiment équivalent à l'année précédente.

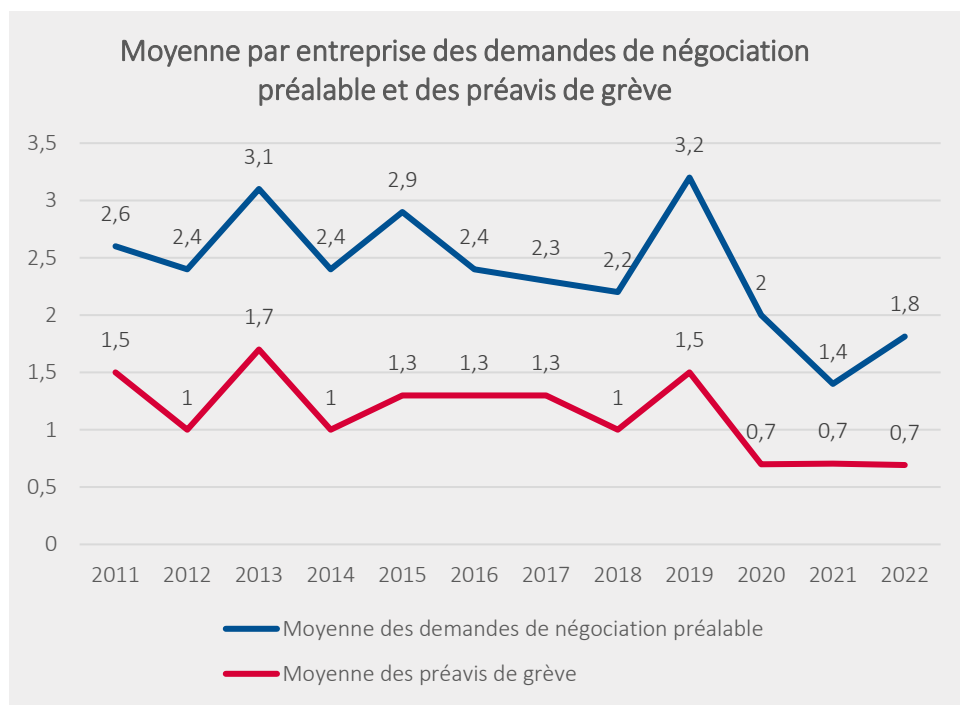
L'UTP souligne que **le nombre d'éléments reçus par l'ONDS et sa variation ne reflètent pas à eux seuls le niveau de la conflictualité ni son évolution.**

Il convient, pour mieux appréhender la conflictualité dans le secteur des « transports urbains », de distinguer les demandes de négociation préalable et préavis de grève liés à un mouvement national interprofessionnel de ceux liés spécifiquement à la branche (Cf. partie 2.2).



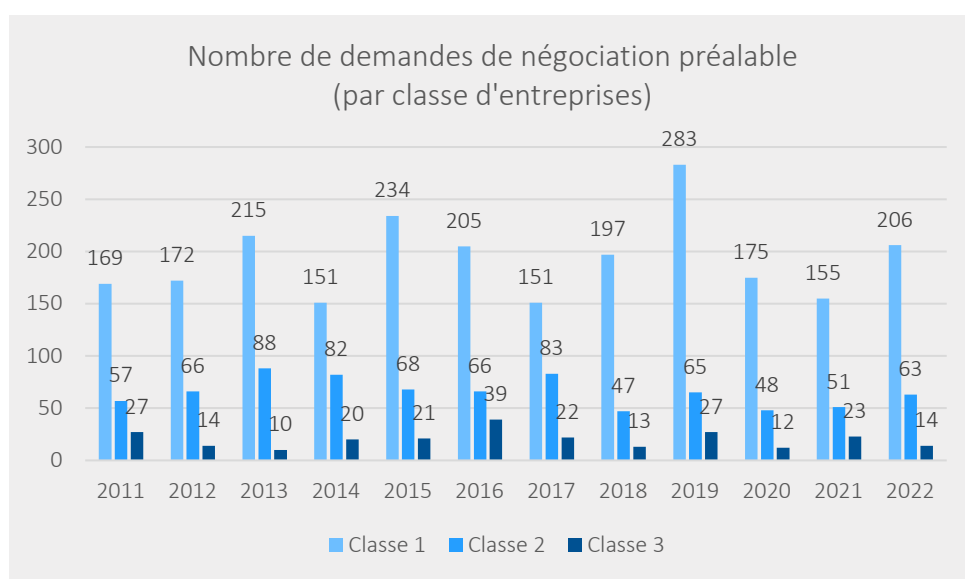
- Evolution de la moyenne par entreprise des demandes de négociation préalable et des préavis de grève reçus

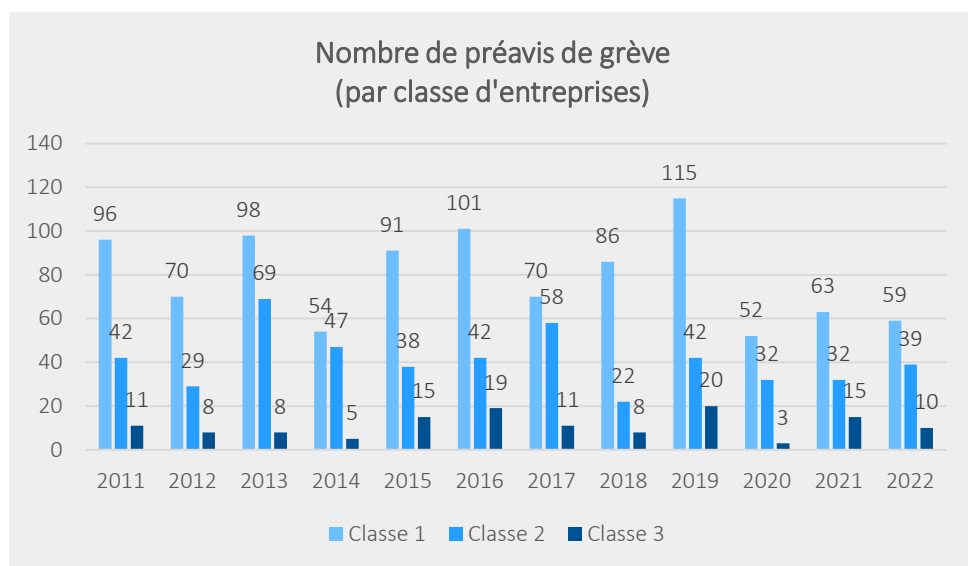
En 2022, les entreprises répondantes ont enregistré en **moyenne 1,8 demandes de négociation préalable et 0,7 préavis de grève**. Nous constatons donc une légère augmentation du nombre moyen de demandes de négociation préalable (1,4 en 2021), et des résultats identiques à l'année dernière en ce qui concerne le nombre de préavis de grève.



- Evolution du nombre des demandes de négociation préalable et des préavis de grève reçus par classe d'entreprises

En examinant les résultats par classe d'entreprises, nous pouvons noter que cette évolution s'explique par l'augmentation du nombre de négociation préalable dans les entreprises de classe 1, et par la diminution du nombre de préavis de grève enregistrés dans les entreprises de classe 1 et 3.





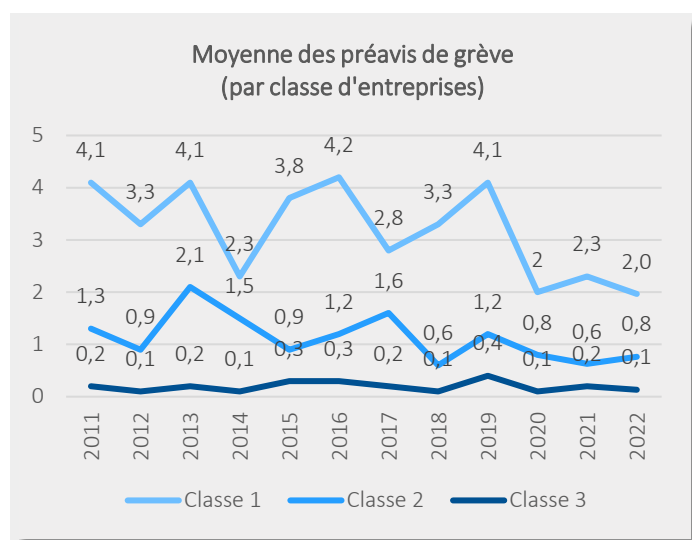
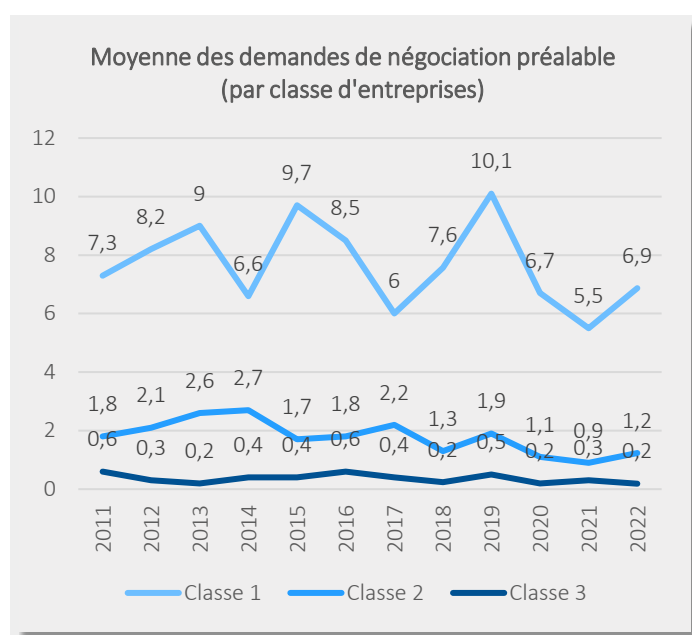
● Evolution de la moyenne des demandes de négociation préalable et des préavis de grève reçus par classe d'entreprises

En 2022, les entreprises répondantes appartenant à la classe 1 ont enregistré en moyenne 6,9 demandes de négociation préalable et 2 préavis de grève.

Comme les années antérieures, ces chiffres sont plus faibles pour les entreprises de classe 2 et celles de classe 3. Celles-ci ont respectivement recensé 1,2 demandes de négociation préalable et 0,8 préavis de grève ainsi que 0,2 demandes de négociation préalable et 0,1 préavis de grève.

Nous constatons en outre :

- une hausse de la moyenne des demandes de négociation préalable mais une légère baisse des préavis de grève par entreprise de classe 1 ;
- une légère hausse de la moyenne des demandes de négociation préalable et des préavis de grève par entreprise de classe 2 ;
- une stabilisation des données afférentes aux entreprises de classe 3 depuis plusieurs années.

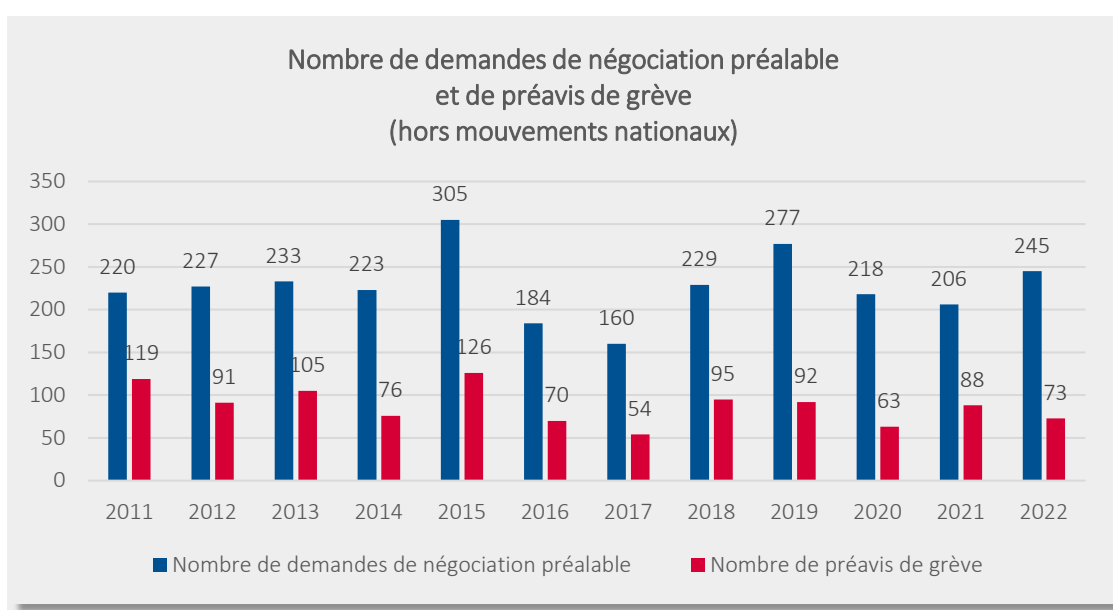


2.2. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus spécifiques au transport urbain

- Evolution du nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève reçus spécifiques au transport urbain

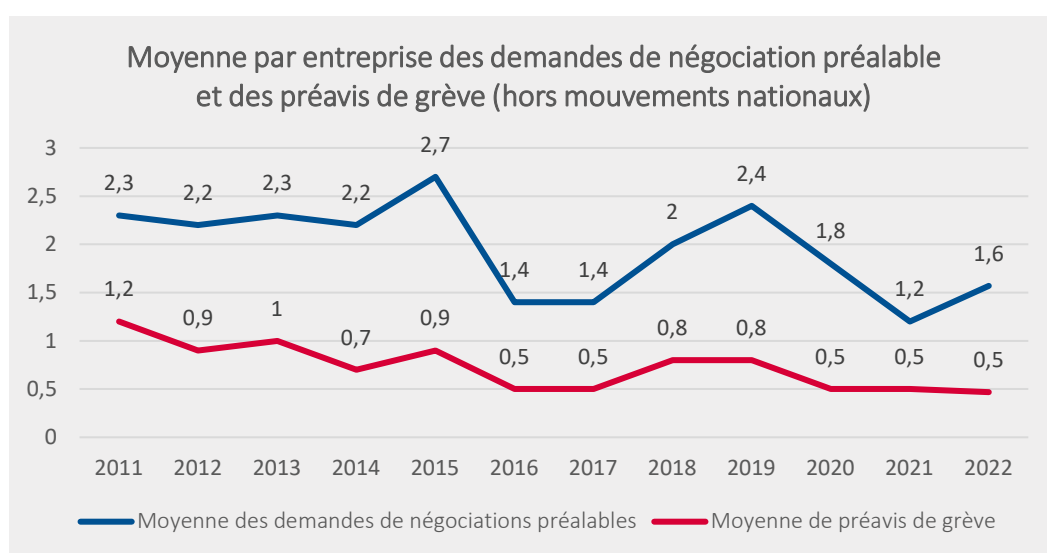
Comme chaque année, afin d’avoir une idée plus précise de la conflictualité spécifique au secteur du transport urbain de voyageurs, il est nécessaire de retirer des décomptes les demandes de négociation préalable et les préavis de grève déposés à l’occasion des journées nationales de mobilisation pour des problématiques interprofessionnelles.

En 2022, **245 demandes de négociation préalable et 73 préavis de grève liés à des revendications locales ou propres au transport urbain** ont été reçus par l’ONDS. Le nombre de demandes de négociation préalable augmente, tandis que le nombre de préavis de grève diminue cette année.



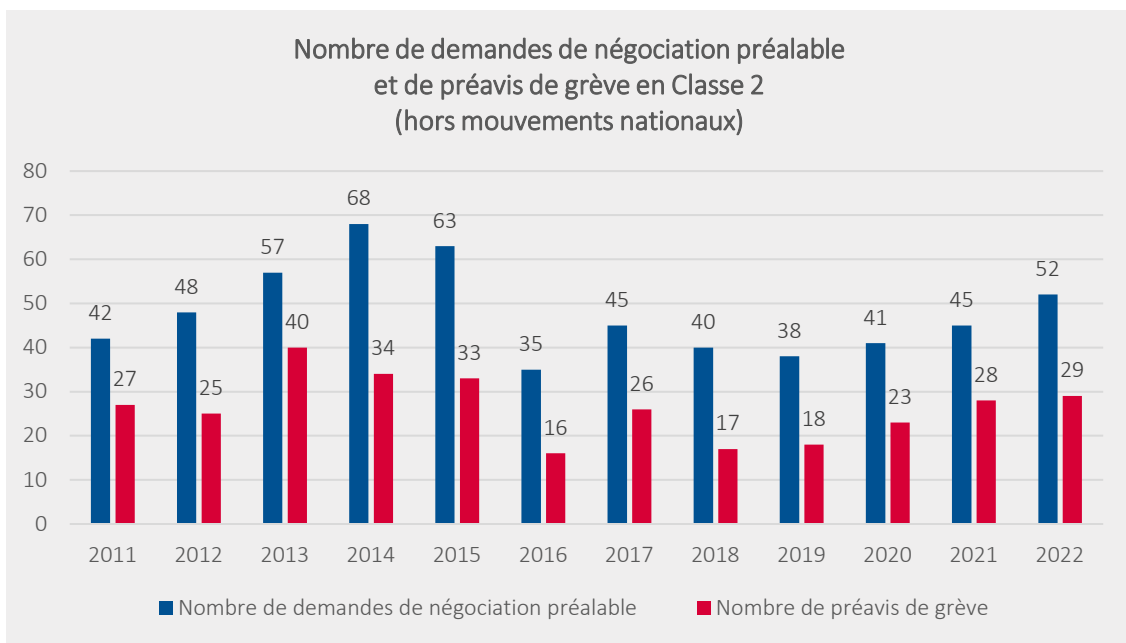
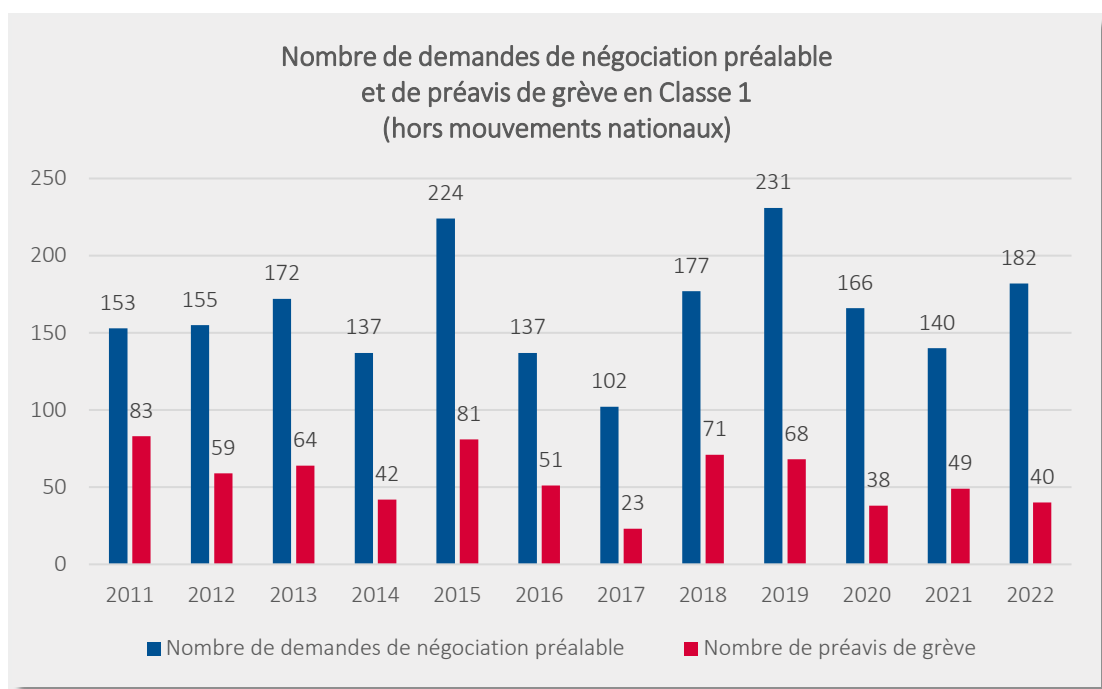
- Evolution de la moyenne par entreprise des demandes de négociation préalable et des préavis de grève spécifiques au transport urbain

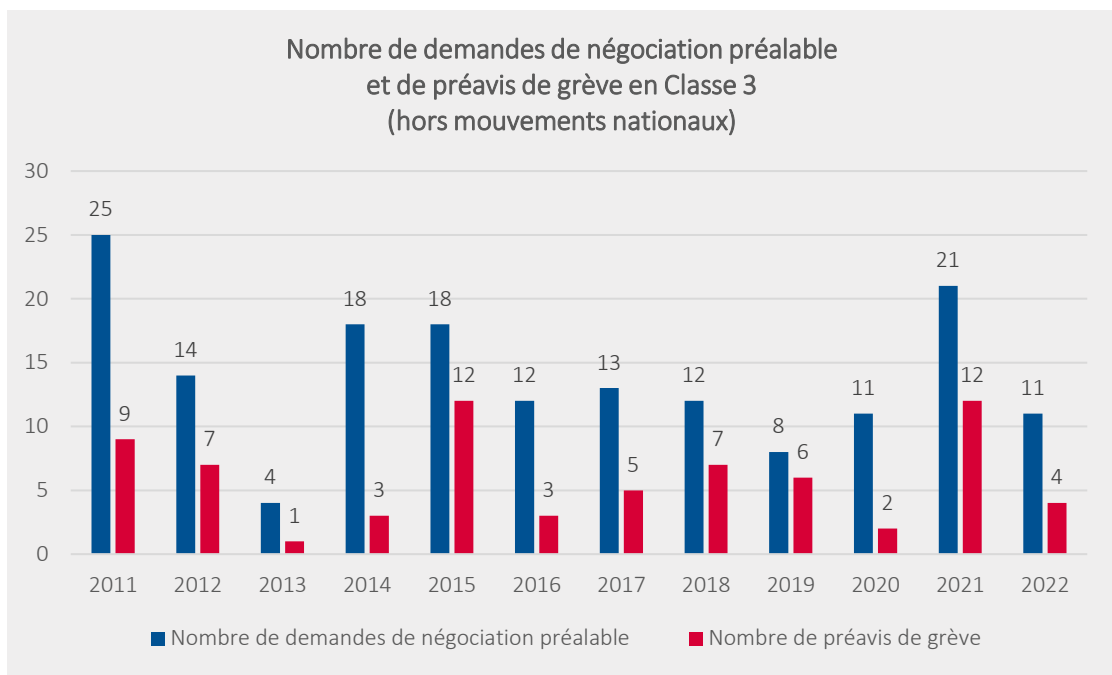
Les entreprises répondantes ont enregistré **en moyenne 1,6 demandes de négociation préalable et 0,5 préavis de grève liés à des revendications locales ou propres au transport urbain** en 2022.



● Evolution du nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève spécifiques au transport urbain par classe d'entreprises

Le nombre de demandes de négociation préalable augmente dans les entreprises de classe 1 tandis que le nombre de préavis diminue. Concernant les entreprises de classe 2 le nombre de demandes de négociations préalables augmente et le nombre de préavis est presque équivalent. Le nombre de demandes de négociation préalable et de préavis de grève des classes 3 diminue.

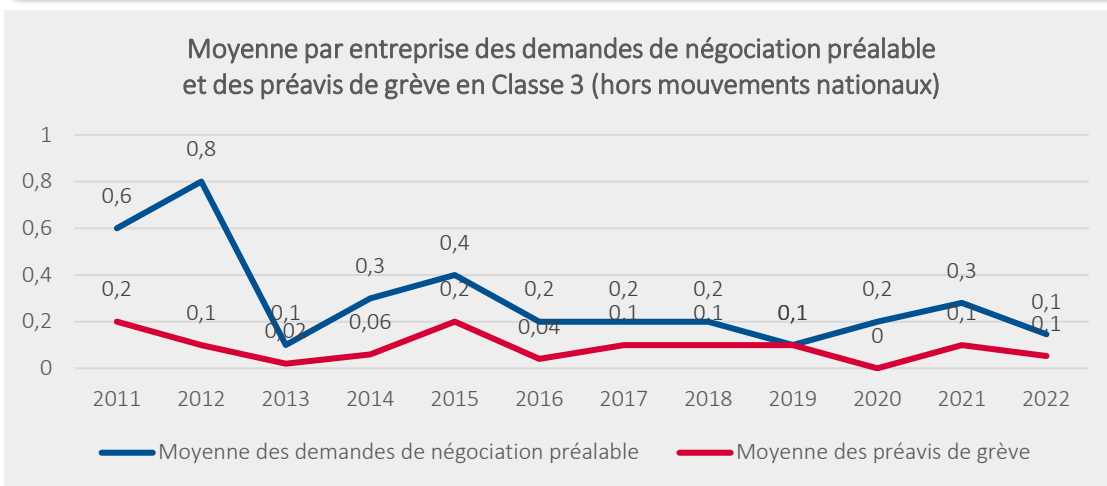
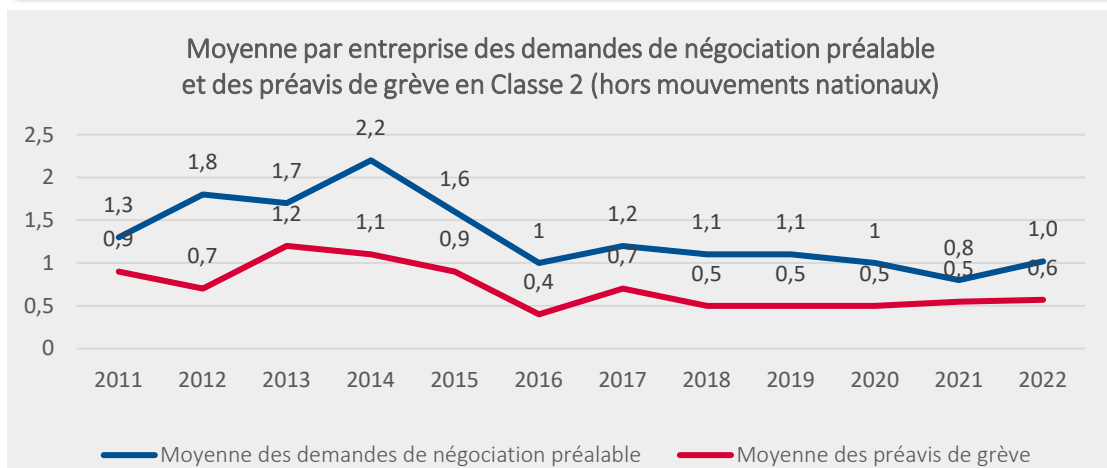
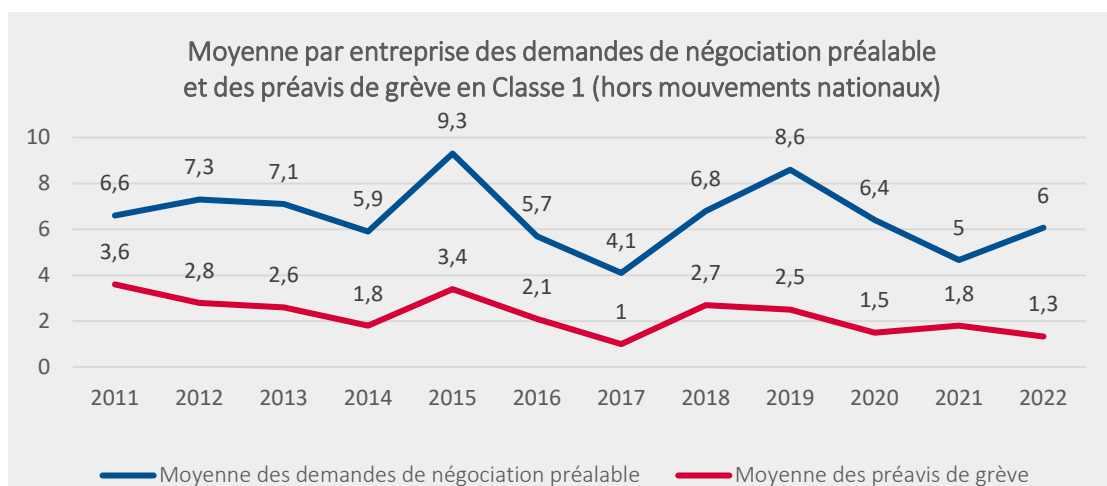




● Evolution de la moyenne des demandes de négociation préalable et des préavis de grève spécifiques au transport urbain par classe d'entreprises

Le nombre moyen de demandes de négociation préalable spécifiques au transport urbain baisse en 2020 et 2021 puis augmente en 2022 (6 contre 5 en 2021 et 6,4 en 2020). Ce nombre reste cependant inférieur à celui de l'année 2019 qui a été le second niveau le plus haut jamais enregistré par l'ONDS pour les entreprises de classe 1. Il reste stable pour les entreprises de classe 2 (1 contre 0,8 en 2021). Concernant les classes 3, le nombre moyen de demande de négociations préalables spécifiques au transport urbain diminue légèrement (0,1 contre 0,3 en 2021).

Le nombre moyen de préavis de grève spécifiques au transport urbain diminue légèrement chez les entreprises de classe 1 (1,3 contre 1,8 en 2021). Il reste stable pour les entreprises de classe 2 (0,6 contre 0,5 en 2021) et celles de classe 3 (0,1 contre 0,1 en 2021).



3

Les suites données
aux demandes
de négociation
préalable

3. Les suites données aux demandes de négociation préalable

Pour étudier les suites données aux demandes de négociation préalable, **il est indispensable de distinguer en amont les demandes de négociation préalable liées à un mot d'ordre interprofessionnel de celles spécifiques aux entreprises de transport urbain**. En effet, bien que la procédure de négociation préalable issue de la loi du 21 août 2007 s'applique également en cas de mouvement interprofessionnel, les entreprises ne peuvent pas répondre aux revendications qui y sont exprimées : la demande de négociation préalable est ainsi systématiquement suivie du dépôt d'un préavis de grève.

- Evolution du taux d'aboutissement de la négociation préalable (hors mouvements nationaux)

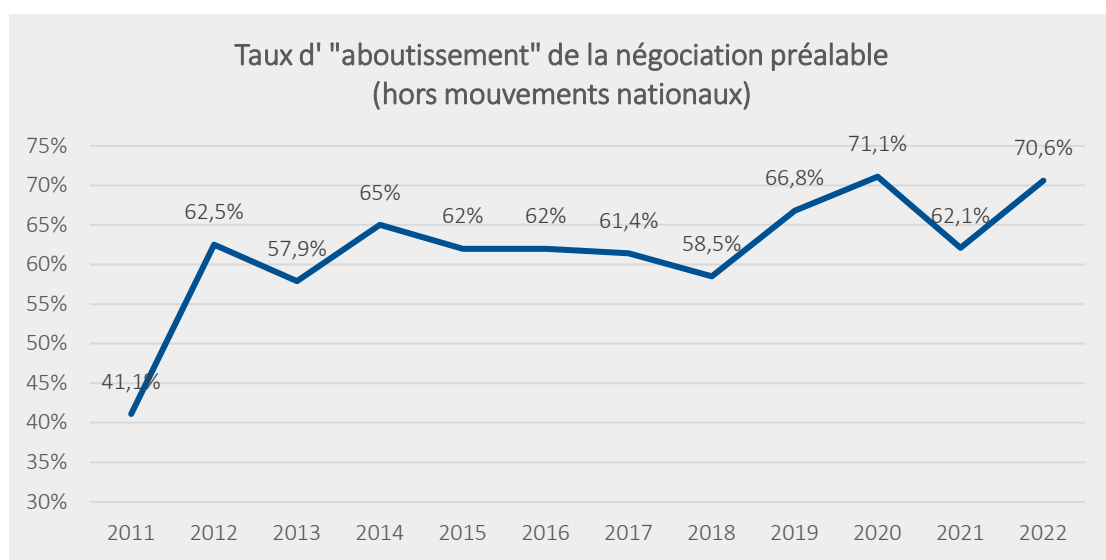
Pour calculer un taux d' « aboutissement » de la négociation préalable, il nous faut calculer le nombre de cas dans lesquels la demande de négociation préalable n'a pas été suivie du dépôt d'un préavis de grève.

En 2022, 70,6 % des demandes de négociation préalable n'ont pas été suivies par le dépôt d'un préavis de grève.

Attention : il serait totalement réducteur d'en déduire que la procédure de négociation préalable a fait diminuer la conflictualité de 70,6 % en 2022.

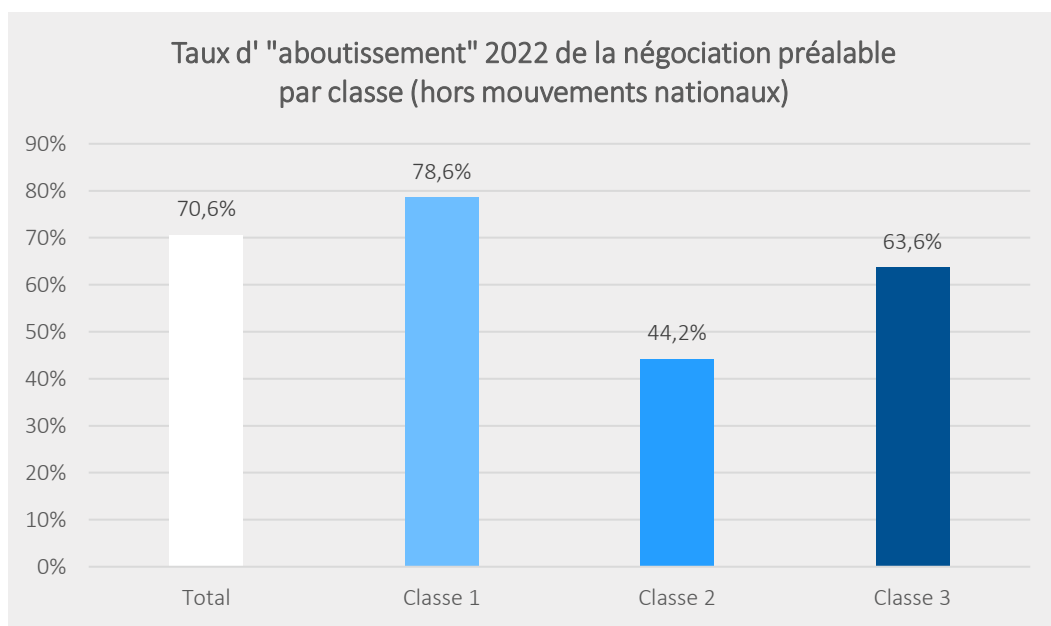
En effet, l'obligation de déposer une demande avant tout dépôt de préavis de grève a conduit à ce que de telles demandes soient déposées pour des sujets qui n'auraient pas donné lieu auparavant à un préavis de grève.

De même, la comparaison du nombre de préavis d'une année sur l'autre, si elle est déjà plus pertinente, doit être étudiée avec une certaine vigilance dans la mesure où le taux de suivi des préavis de grève n'est pas connu.



- Taux d'aboutissement de la négociation préalable en 2022 par classe d'entreprise

Le **taux d' « aboutissement » de la négociation préalable est plus élevé dans les entreprises qui desservent les grandes agglomérations** : 78,6% des demandes de négociation préalable n'ont pas donné lieu à préavis de grève dans les entreprises de classe 1, contre 44,2 % dans les entreprises de classe 2 et 63,6 % dans celles de classe 3.

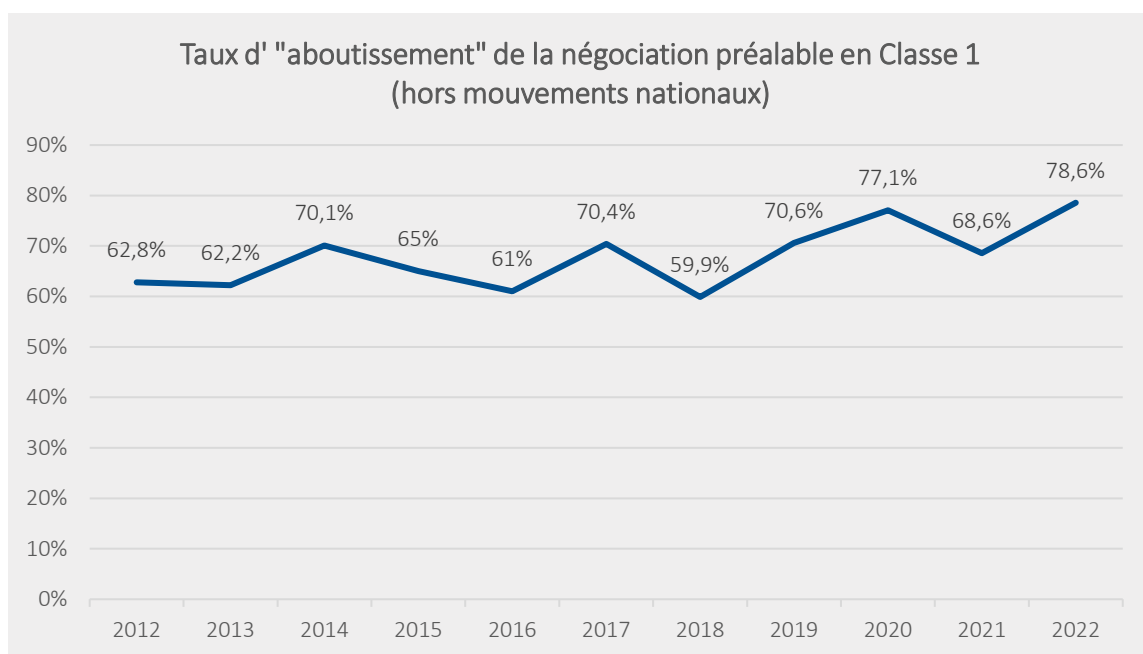


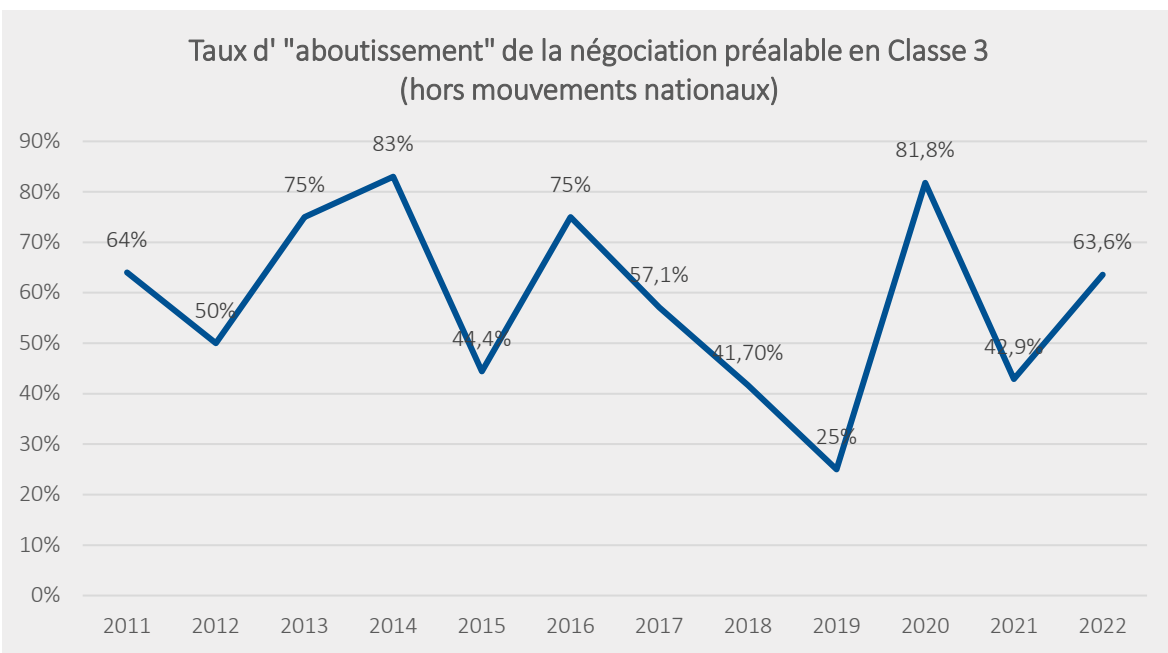
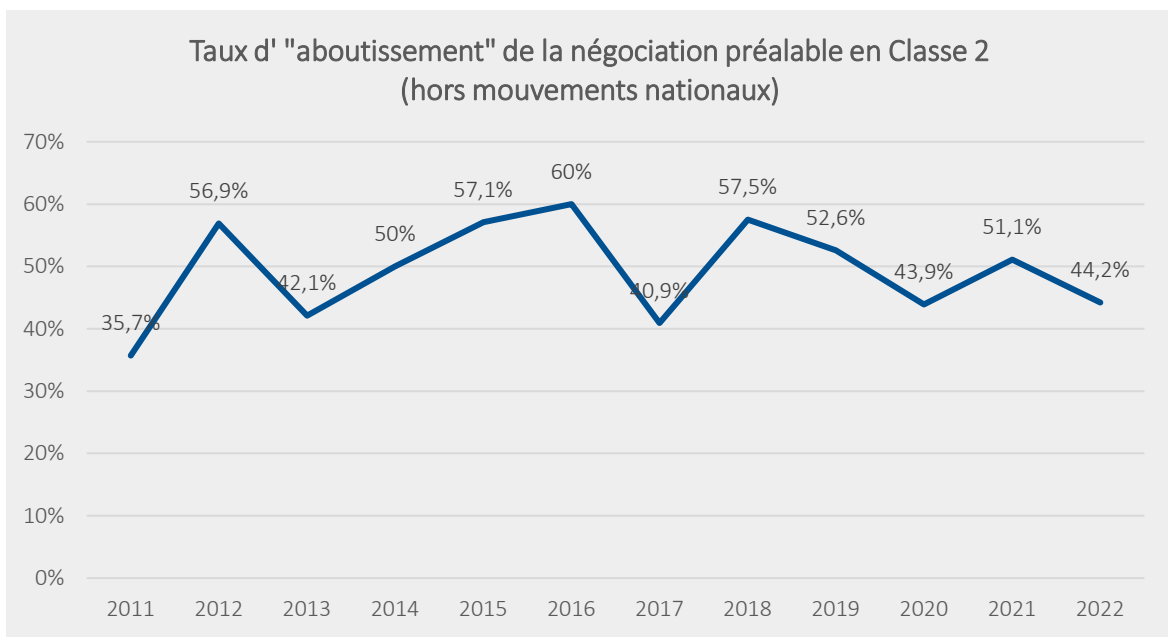
● Evolution du taux d'aboutissement de la négociation préalable par classe d'entreprises

Le taux d'aboutissement de la négociation préalable repart à la hausse dans les entreprises de **classe 1**, (78,6% contre 68,6 % en 2021).

Concernant les entreprises de **classe 2**, le taux d'aboutissement de la négociation préalable repart à la baisse en 2022 (44,2 % contre 51,1 % en 2021).

Enfin, le taux d'aboutissement de la négociation préalable augmente de nouveau en 2022 dans les entreprises de **classe 3** (63,6 %), après avoir connu une forte baisse en 2021 (42,9%) et atteint en 2020 son niveau le plus élevé depuis 2015 (81,8 % en 2020 contre 25 % en 2019).





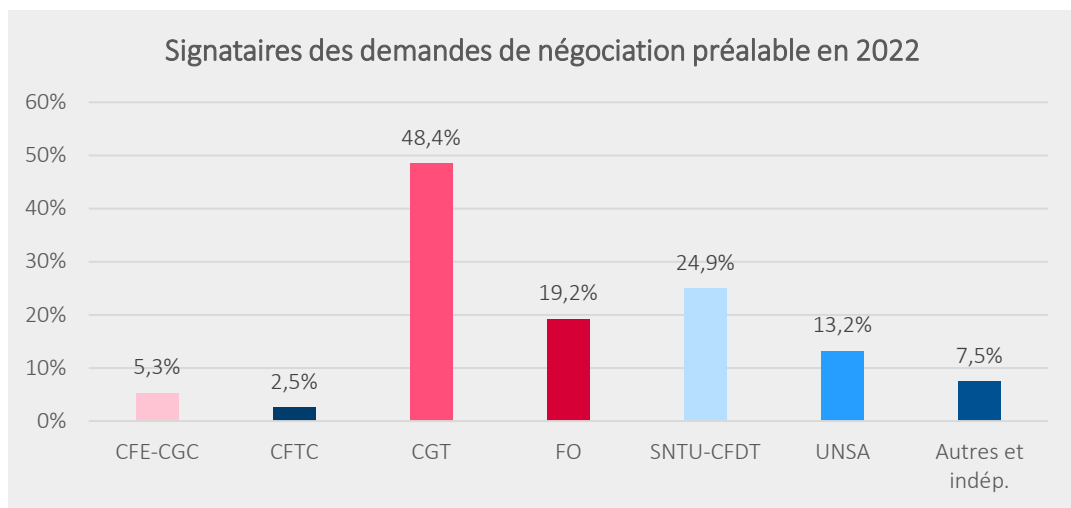
4

Les signataires
des demandes
de négociation
préalable
et des préavis
de grève

4. Les signataires des demandes de négociation préalable et des préavis de grève

4.1. Les signataires des demandes de négociation préalable

En 2022, **48,4 %** des demandes de négociation préalable ont été signées par la CGT tandis que **24,9 %** et **19,2 %** ont respectivement été signées par le SNTU-CFDT et FO.



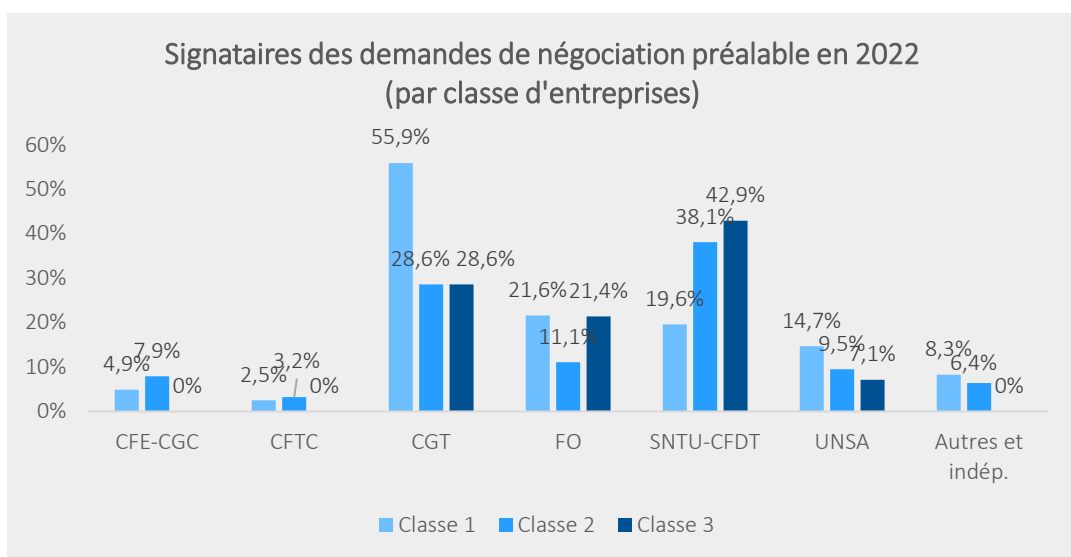
Le total des demandes de négociation préalable signées par chacune des organisations syndicales est supérieur à 100 %, étant donné qu'une demande de négociation préalable peut être signée par plusieurs organisations syndicales.

● Les signataires des demandes de négociation préalable en 2022 par classe d'entreprises

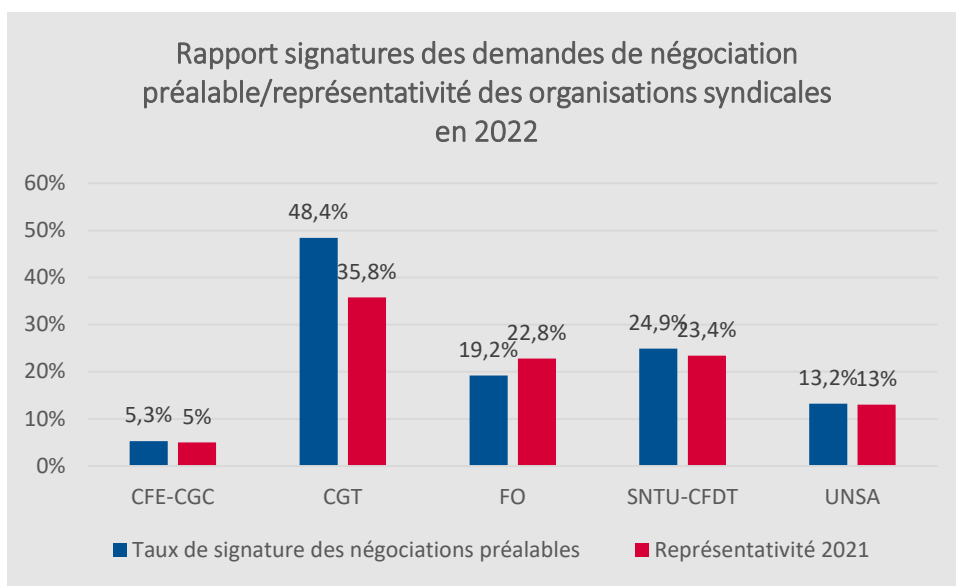
En 2022, la CGT a signé la majorité des demandes de négociation préalable dans les entreprises de classe 1.

La CGT est suivie par FO et le SNTU-CFDT dans les entreprises de classe 1.

Le SNTU-CFDT a signé la majorité des demandes de négociation préalable dans les entreprises de classe 2 et celles de classe 3. Il est suivi par la CGT et FO pour les entreprises de classe 2 et de classe 3.



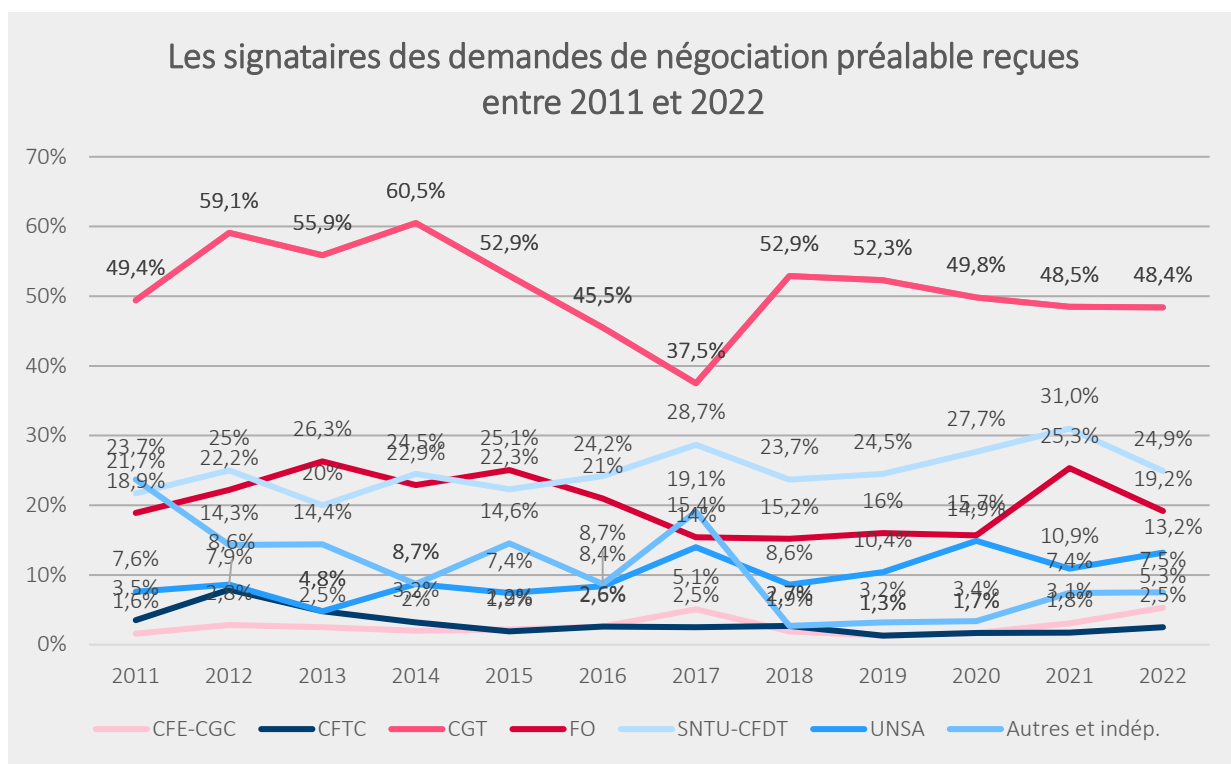
Soulignons que la position des organisations syndicales représentatives parmi les signataires des demandes de négociation reçues est en corrélation avec celle qu'elles détiennent au regard de leur représentativité.



● Evolution du taux de signature des demandes de négociation préalable

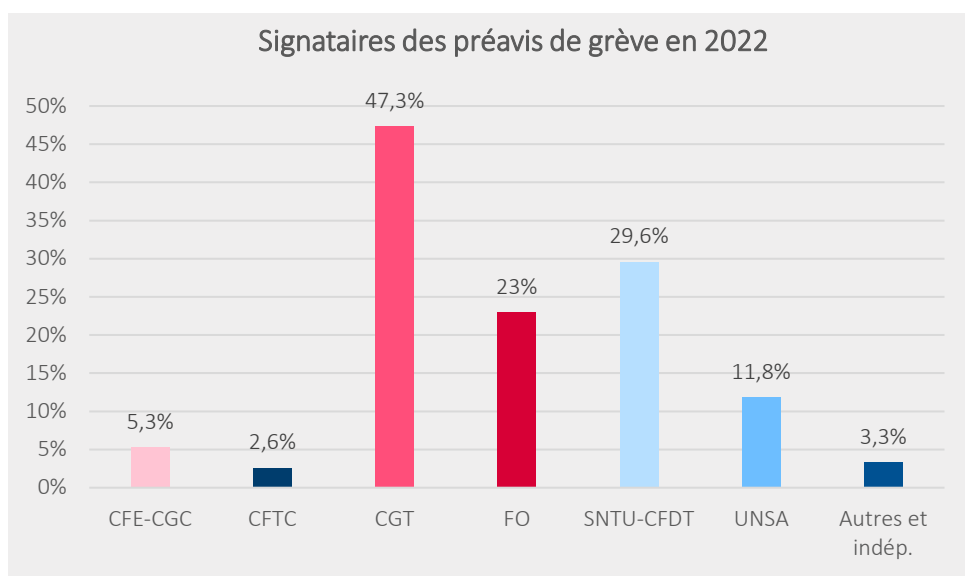
Nous pouvons faire les observations suivantes concernant le taux de signature des demandes de négociation préalable par organisation syndicale :

- le taux de signature des demandes de négociation préalable par la **CGT se stabilise** (48,4% contre 48,5 % en 2021), après avoir connu une nette progression en 2018 (52,9 % contre 37,5 % en 2017). C'est également le cas des **syndicats autres et indépendants** (7,5% contre 7,4 % en 2021 et 3,4 % en 2020) ;
- celui de **l'UNSA** repart **légèrement à la hausse** (13,2 contre 10,9 % en 2021 et 14,9 % en 2020) ;
- à l'inverse, le taux de signature de **FO diminue** après avoir augmenté en 2021 (19,2% contre 25,3 % en 2021 et 15,7 % en 2020) mais c'est également le cas du **SNTU-CFDT** (24,9 contre 31% en 2021) ;
- les taux de signature des demandes de négociation préalable par la **CFE-CGC** (5,3 contre 3,1 % en 2021 et 1,7 % en 2020) et la **CFTC** (2,5% contre 1,8% en 2021 et 1,7% en 2020) poursuivent leur progression.



4.2. Les signataires des préavis de grève

Cette année, 47,3 % des préavis de grève déposés dans les entreprises de transport urbain et envoyés à l’ONDS ont été signés par la CGT. Suivent le SNTU-CFDT avec 29,6% et FO avec 23 %.



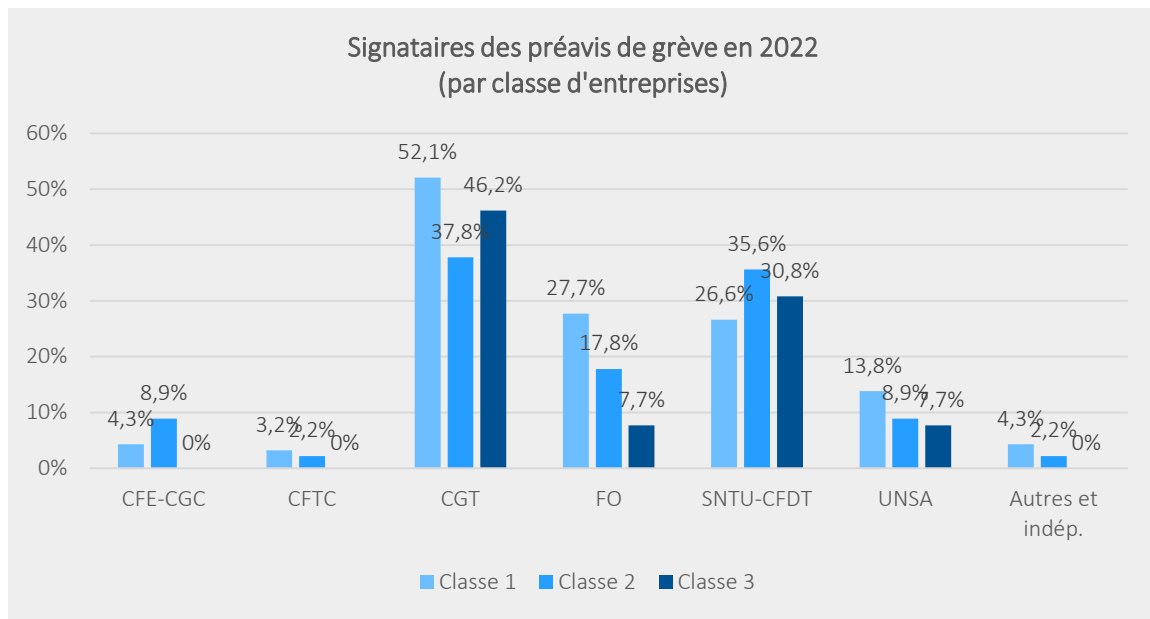
● Les signataires des préavis de grève en 2022 par classe d’entreprises

La CGT est le syndicat majoritairement signataire des préavis de grève dans les entreprises toutes classes confondues. Elle est suivie par FO, le SNTU-CFDT et l’UNSA dans les entreprises de classe 1 et par le SNTU-CFDT et FO pour les entreprises de classe 2 et celles de classe 3.

La CGT, FO, CFTC et les syndicats autres et indépendants ont signé une plus grande proportion de préavis de grève dans les entreprises de classe 1.

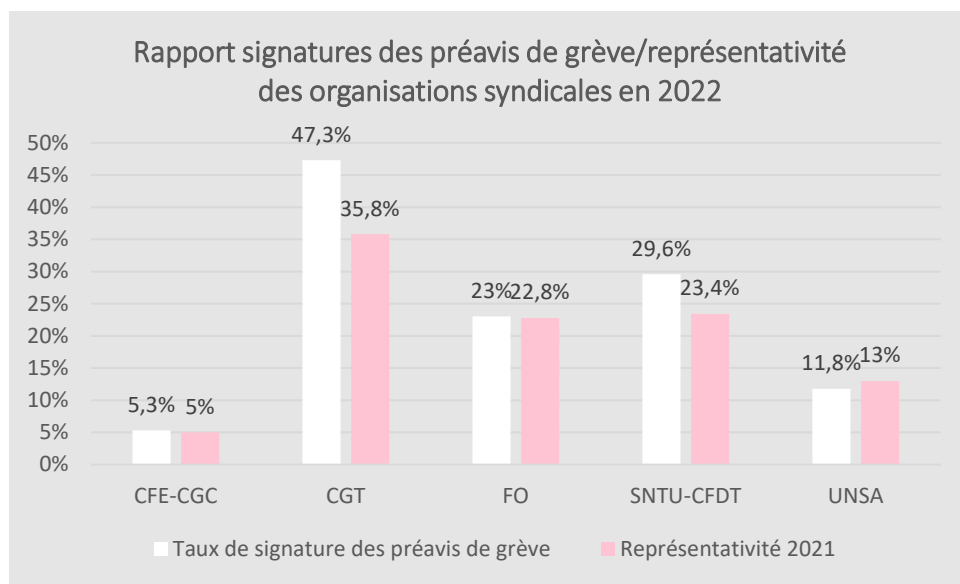
La CFE-CGC et le SNTU-CFDT ont signé une plus grande proportion de préavis de grève dans les entreprises de classe 2.

Enfin, FO et l'UNSA ont signé la même proportion de préavis de grève dans les entreprises de **classe 3**.



● Taux de signature et représentativité des organisations syndicales en 2022

A l'instar de la situation en matière de demandes de négociation préalable, **la position des organisations syndicales représentatives parmi les signataires des préavis de grève reçus est en corrélation avec celle qu'elles détiennent au regard de leur représentativité.**



● Evolution du taux de signature des préavis de grève

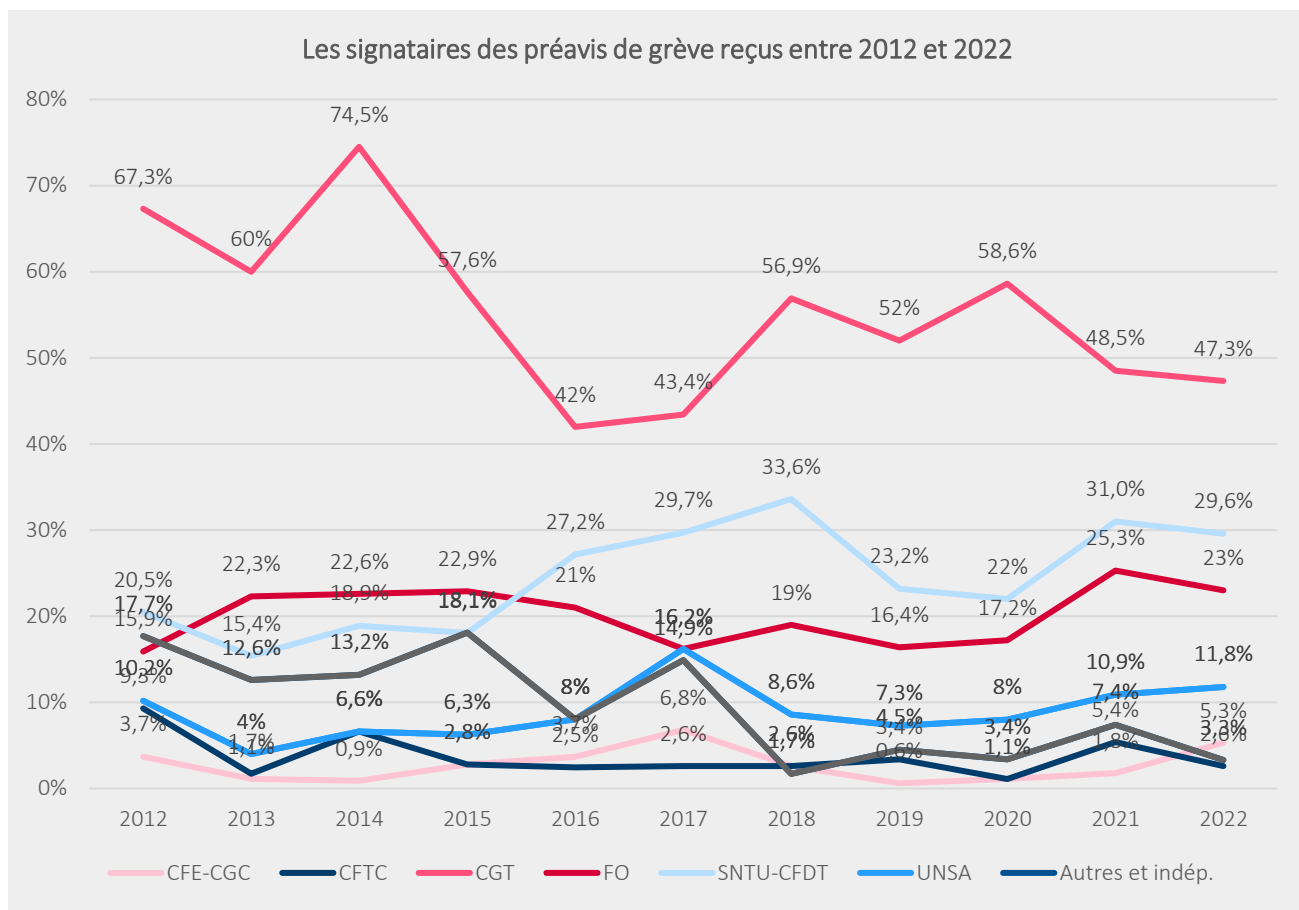
Nous pouvons faire les observations suivantes concernant l'évolution du taux de signature des préavis de grève par organisations syndicales :

En 2022, la tendance est à la hausse du taux de signature des préavis de grève pour :

- Le **SNTU-CFDT** : 29,6% contre 26,1 % en 2021 et 22 % en 2020, après avoir **atteint son plus haut niveau en 2018** (33,6 %) ;
- La **CFE-CGC** : 5,3% contre 1,8 % en 2021 et 1,1 % en 2020 ;
- La **CGT** : 47,3% contre 44,1% en 2021 et 58,6% en 2020.

Au contraire, le taux de signature des préavis de grève est à la baisse pour :

- **FO après avoir atteint son plus haut niveau en 2021** : 23% contre 30,6 % en 2021 et 17,2 % en 2020 ;
- L'**UNSA**, qui après avoir nettement augmenté son taux en 2021, **baisse de nouveau en 2022** (11,8% contre 17,1 % en 2021 et 8 % en 2020) ;
- Les **syndicats autres et indépendants** : 3,3% contre 9 % en 2021 et 3,4 % en 2020 ;
- La **CFTC** : 2,6% contre 5,4 % en 2021 et 1,1 % en 2020 ;



5

Les revendications
exprimées
dans les demandes
de négociation
préalable
et les préavis de grève

5. Les revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable et les préavis de grève

5.1. Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable

Une étude des thèmes des demandes de négociation préalable et des préavis de grève a permis d'identifier **16 sujets majeurs** sur lesquels portent les revendications des organisations syndicales dans la branche des transports urbains de voyageurs :

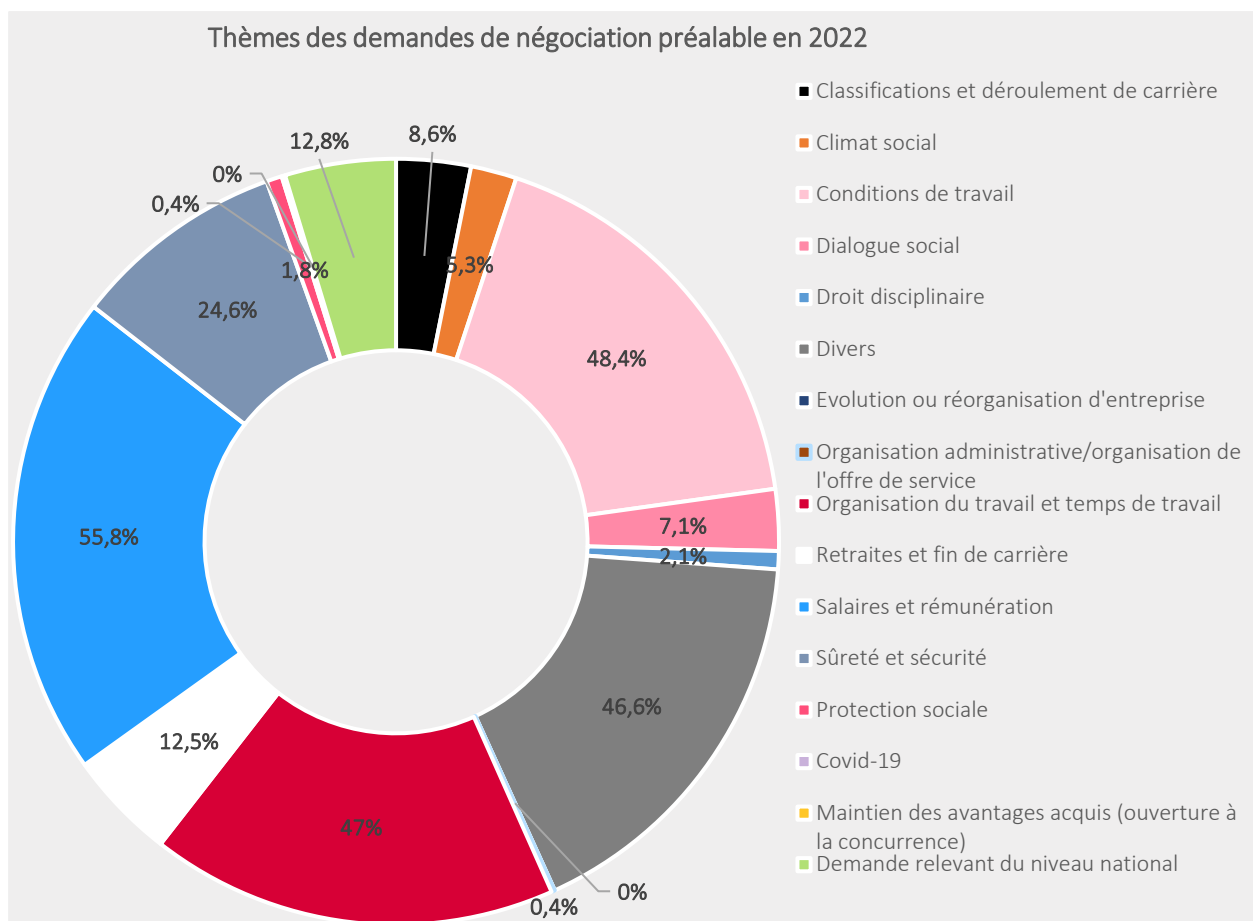
1. Organisation du travail et temps de travail,
2. Salaires et rémunérations,
3. Conditions de travail,
4. Sûreté / sécurité,
5. Dialogue social,
6. Climat social,
7. Classifications et déroulement de carrière,
8. Divers,
9. Organisation administrative/organisation de l'offre de services,
10. Demande relevant du niveau national,
11. Retraites et fin de carrière,
12. Covid-19,
13. Maintien des avantages acquis (ouverture à la concurrence),
14. Protection sociale,
15. Droit disciplinaire,
16. Evolution ou réorganisation d'entreprise.

- Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable (tous mouvements confondus)

- ↳ Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable toute classe d'entreprises confondue (tous mouvements confondus)

En 2022, nous retrouvons en première position, les **revendications liées aux salaires et à la rémunération** (55,8 %), puis celles liées **aux conditions de travail** (48,4 %), à **l'organisation du travail et au temps de travail** (47 %), puis celles liées aux **revendications diverses** (46,6 %), à la **sûreté et à la sécurité** (24,6 %), aux **demandes relevant du niveau national** (12,8%), aux **retraites et fins de carrières** (12,5 %), aux **classifications et déroulement de carrière** (8,6 %), au **dialogue social** (7,1%) et au **climat social** (5,3%). Mais également, celles liées au **droit disciplinaire** (2,1%), à la **protection sociale** (1,8 %), à la **Covid-19** (0,4 %), et à **l'organisation administrative ou de l'offre de service** (0,4 %).

Cette année, deux thèmes n'ont fait l'objet d'aucunes négociations préalables, il s'agit des revendications liées à **l'évolution ou la réorganisation d'entreprise** ainsi qu'au **maintien des avantages acquis**.

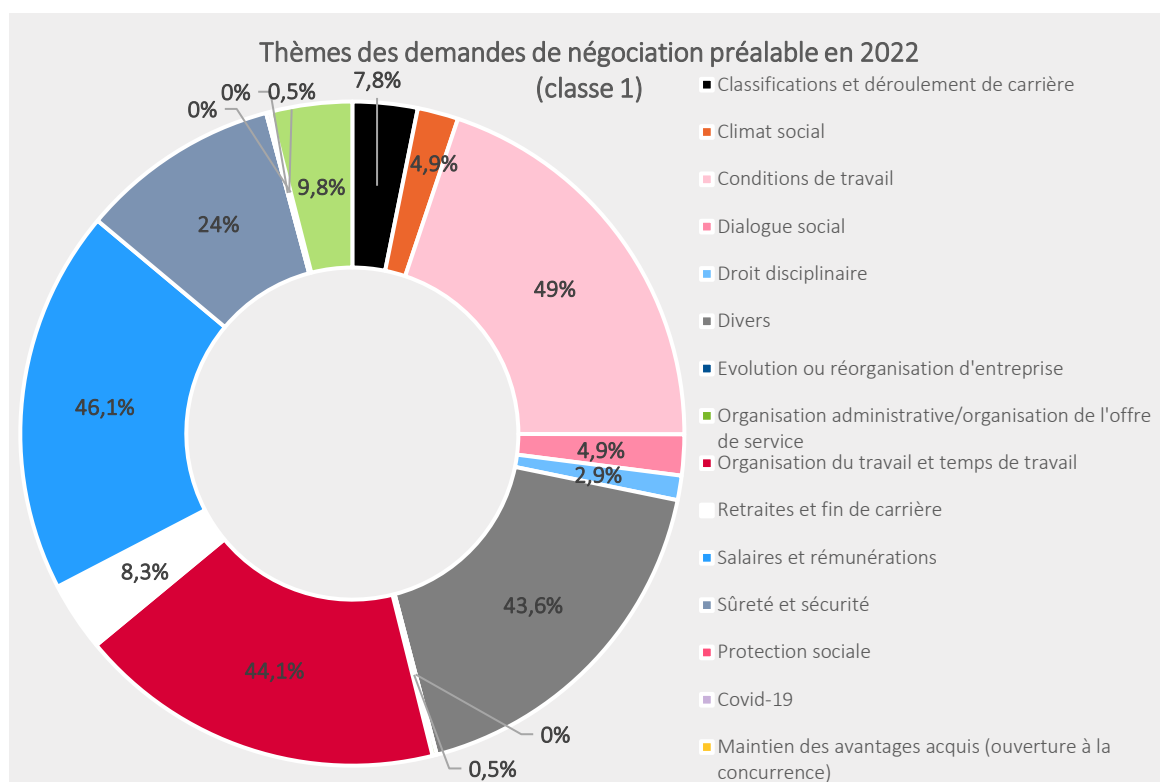


*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

➔ Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable par classe d'entreprises (tous mouvements confondus)

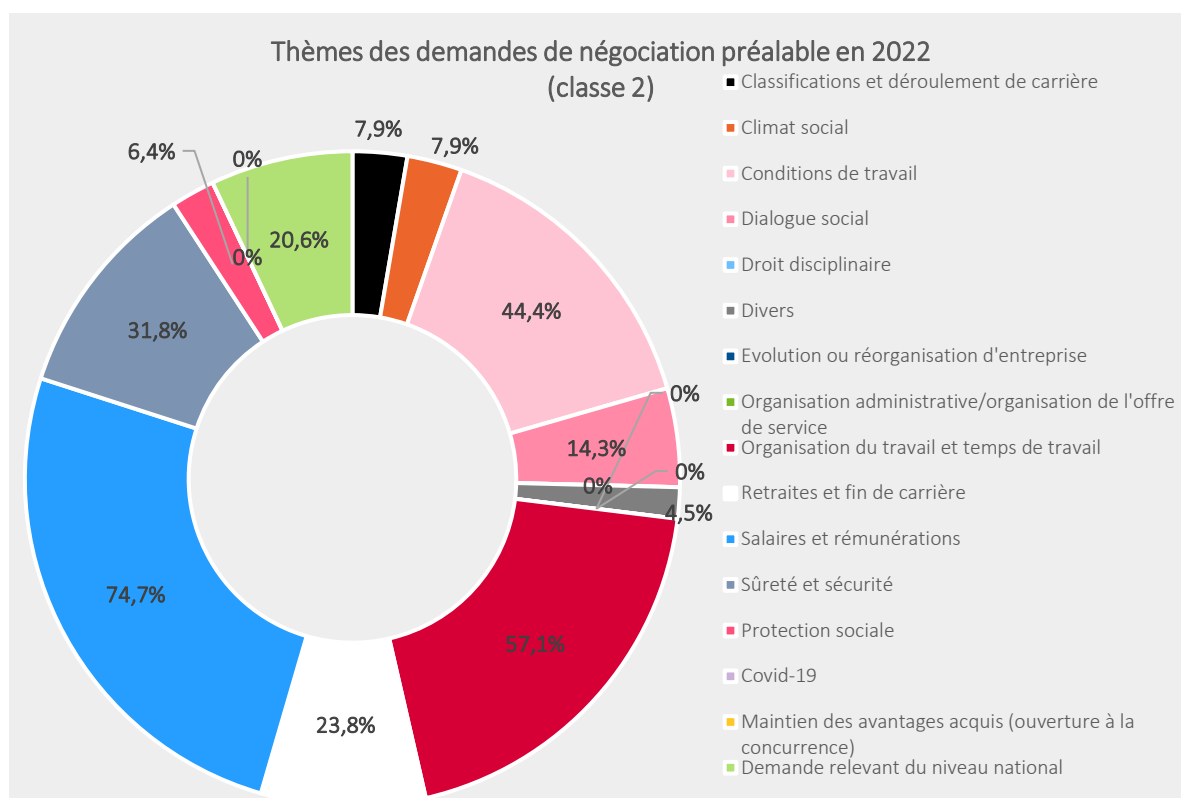
- **Les questions liées aux conditions de travail** constituent le premier sujet de revendications dans les entreprises de classe 1, et le deuxième pour les entreprises de classe 2 et 3 ;
- **Les questions liées aux salaires et rémunérations** constituent le deuxième sujet des revendications dans les entreprises de classe 1. Il est le premier sujet dans les entreprises de classe 2 et 3 ;
- **Les questions liées à l'organisation du travail et au temps de travail** constituent le troisième sujet de revendications dans les entreprises de classes 1, le deuxième pour les entreprises de classe 2 et le troisième pour les entreprises de classe 3 ;
- **Les questions diverses** constituent le quatrième sujet de revendications dans les entreprises de classe 1 et de classe 3 et le dixième pour les entreprises de classe 2 ;
- **Les questions liées à la sûreté et à la sécurité** constituent le cinquième sujet de revendications dans les entreprises de classe 1, le quatrième pour les entreprises de classe 2, et n'est pas un sujet de revendications cette année dans les entreprises de classe 3 ;
- **Les revendications liées aux classifications et déroulement de carrière** sont plus importantes dans les entreprises de classe 3 que dans les autres classes d'entreprises. Elles se positionnent à la cinquième place dans les entreprises de classe 3, à la huitième position dans celles de classe 2 (au même titre que les thèmes portant sur le climat social) et huitième place également dans les entreprises de classe 1 ;
- **Les questions liées aux retraites et fin de carrière** constituent le cinquième sujet de revendications dans les entreprises de classe 2 et de classe 3 et le septième sujet dans les entreprises de classe 1.
- Certains sujets, tels que le **climat social**, le **dialogue social**, la **protection sociale** et le **droit disciplinaire** sont moins présents dans les revendications.
- Enfin, certains sujets sont totalement absents des revendications cette année, tels que **l'évolution ou la réorganisation d'entreprise** ainsi que le **maintien des avantages acquis**.

● Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 1



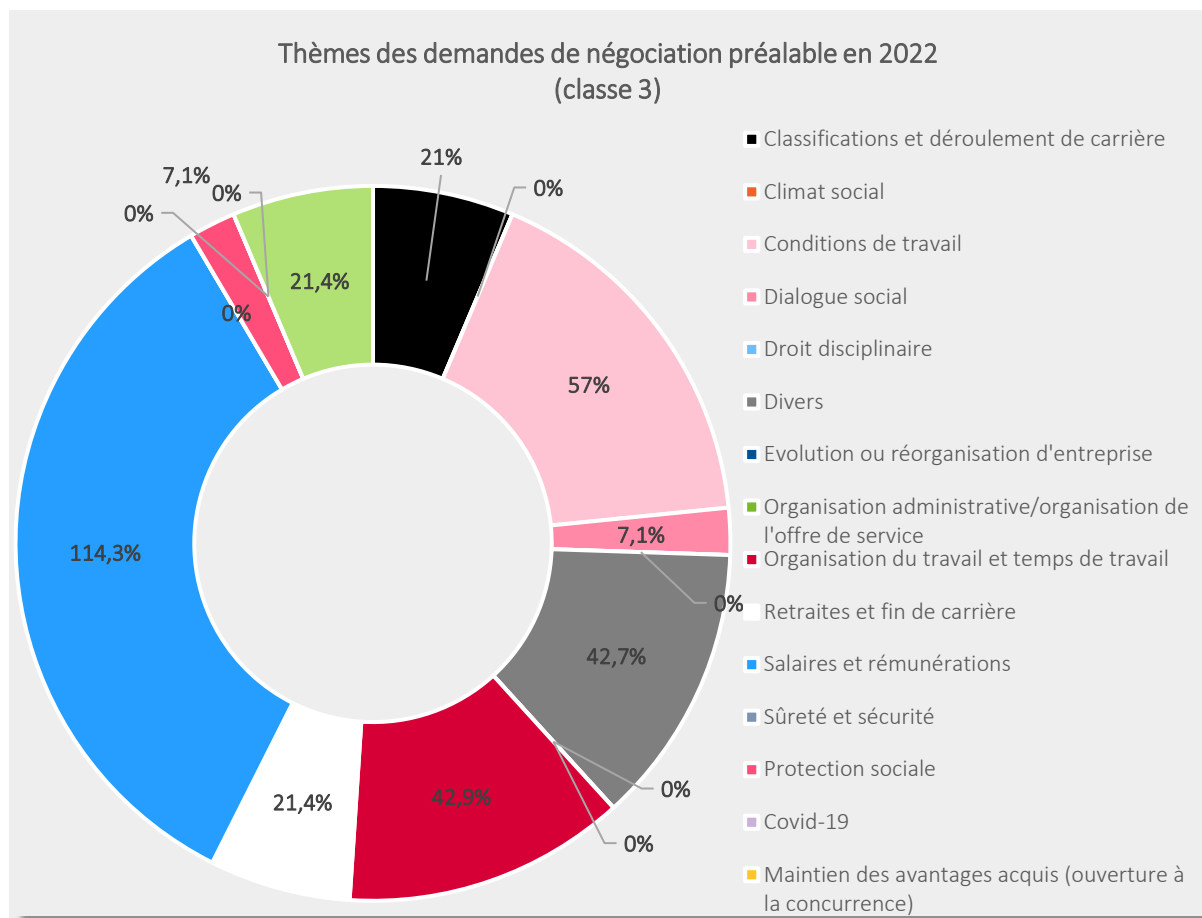
*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

● Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 2



*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

- Revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 3

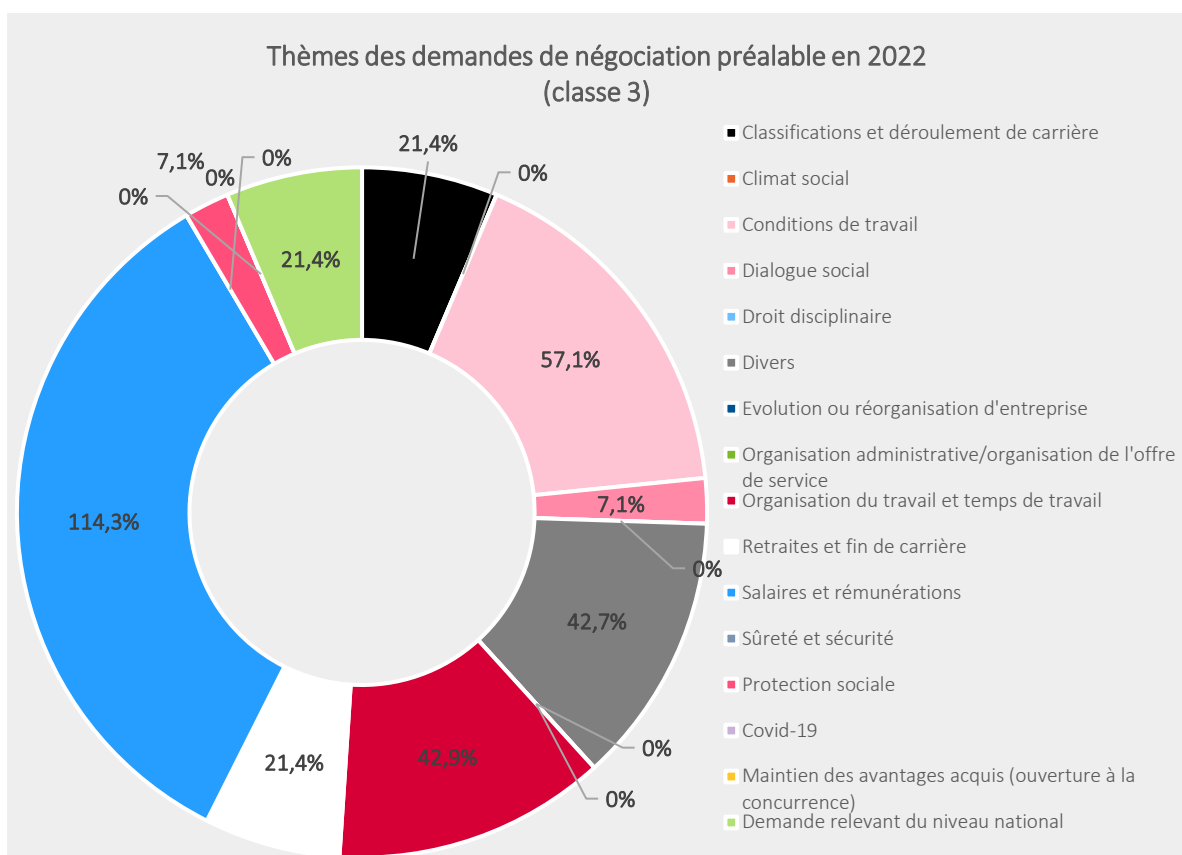


*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

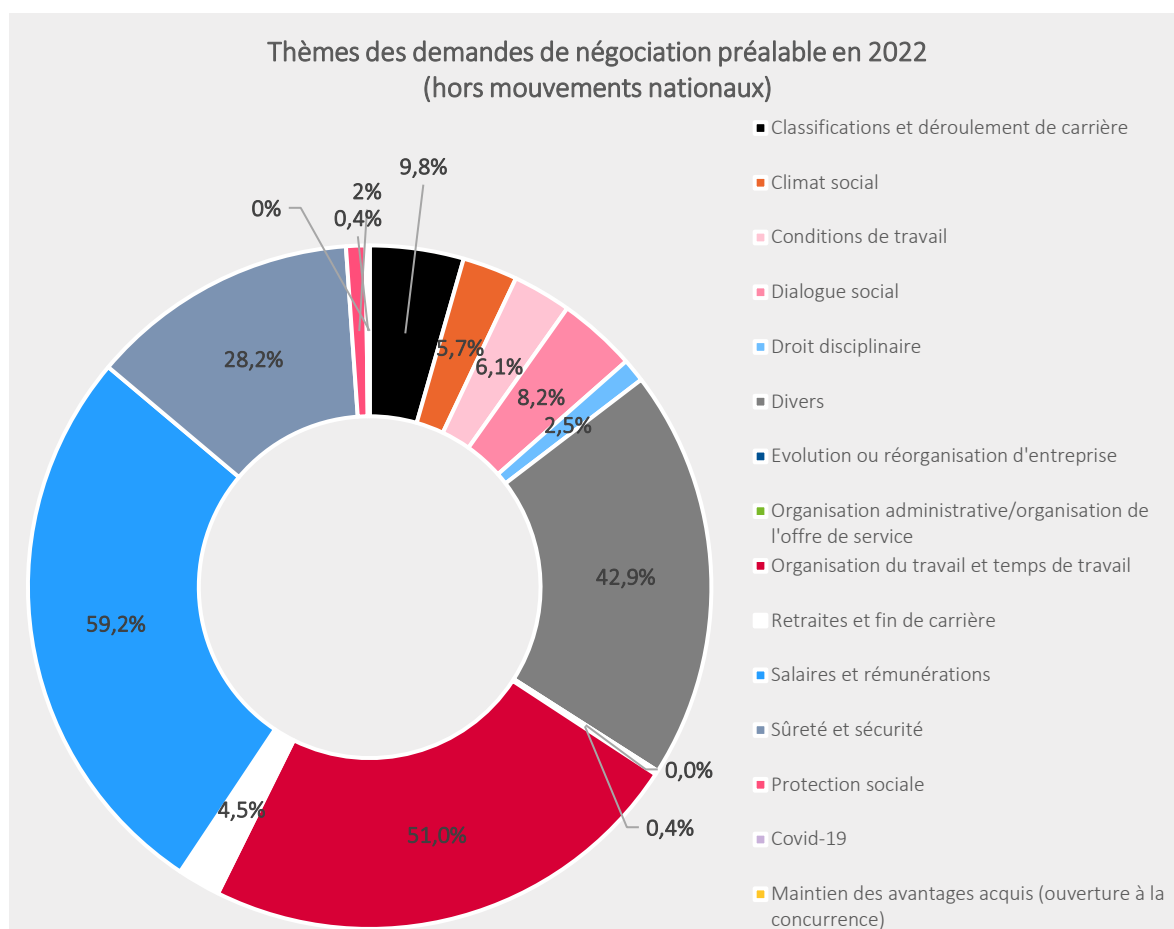
- Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable

- ➔ Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable toute classe d'entreprises confondue

En retirant les demandes de négociation préalable liées à des mouvements nationaux (Cf. Graphique ci-dessous), nous constatons une évolution en ce que le thème relatif aux **retraites et fin de carrière** diminue (12,5 % contre 4,5 %). C'est également le cas du thème relatif aux **conditions de travail** (48,4% contre 6,12%). Néanmoins, nous pouvons noter une similitude dans la répartition des autres thèmes de revendications spécifiques au secteur du transport urbain : viennent comme **premiers thèmes de revendications les salaires et rémunérations (59,2 %)**, puis les questions d'**organisation et de temps de travail (51 %)**, la catégorie **divers (42,9%)**, suivies de celles liées à la **sûreté et sécurité (28,2 %)**, aux **classifications et déroulement de carrière (9,8 %)**, au **dialogue social (8,2 %)**, ainsi qu'au **climat social (5,7 %)**.



*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

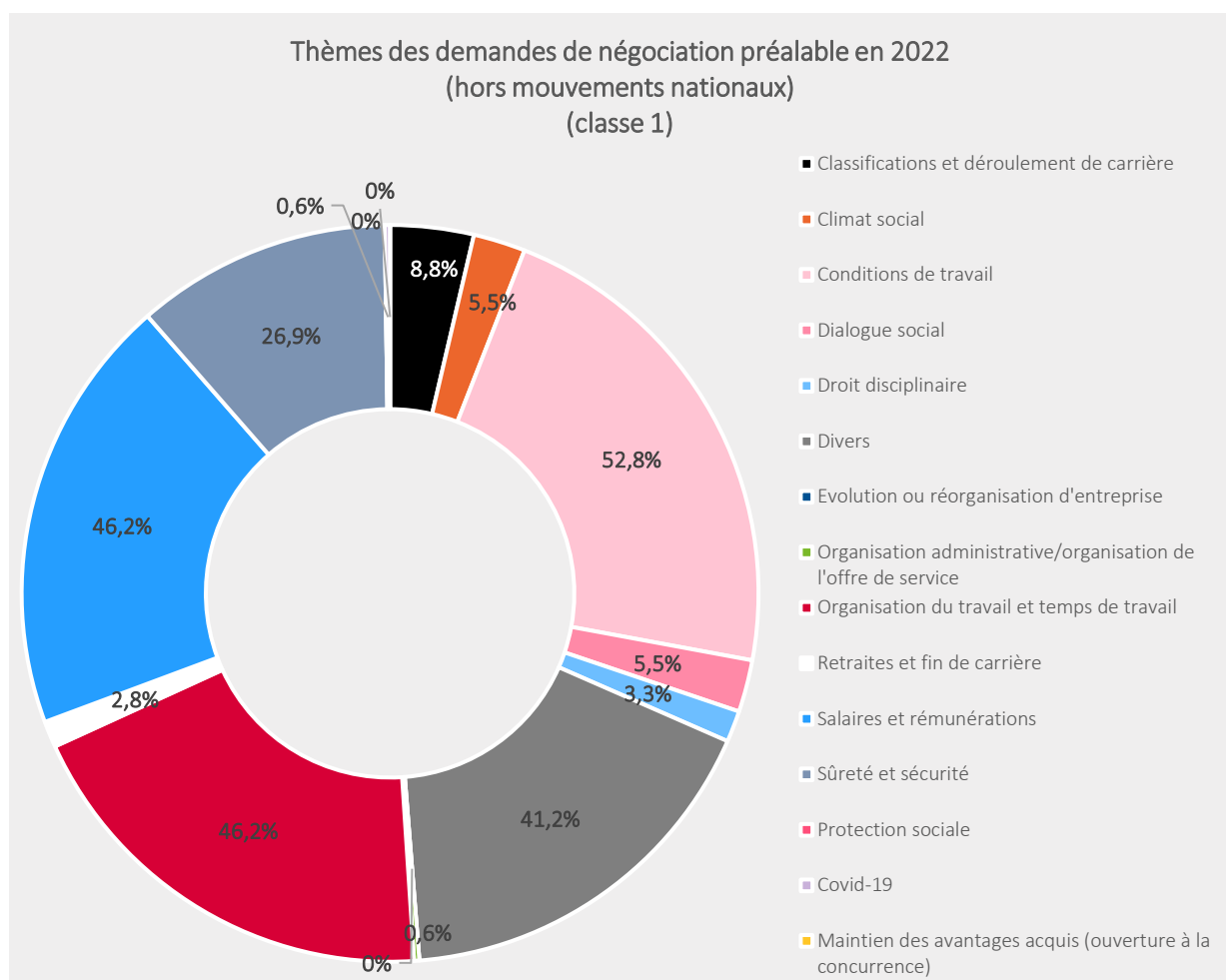


*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

↳ Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable par classe d'entreprises

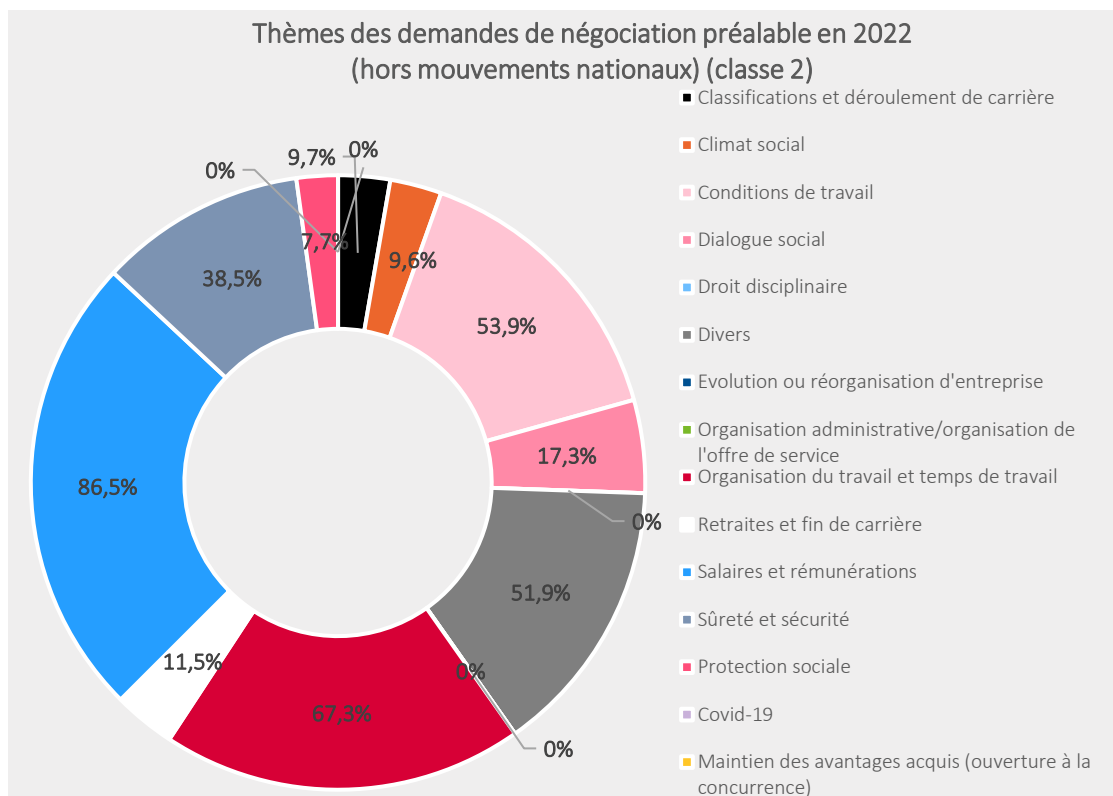
La répartition, par classe d'entreprises, des thèmes des revendications des demandes de négociation préalable liées aux mouvements spécifiques du secteur du transport urbain est semblable à celle observée supra tous mouvements confondus.

● Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 1



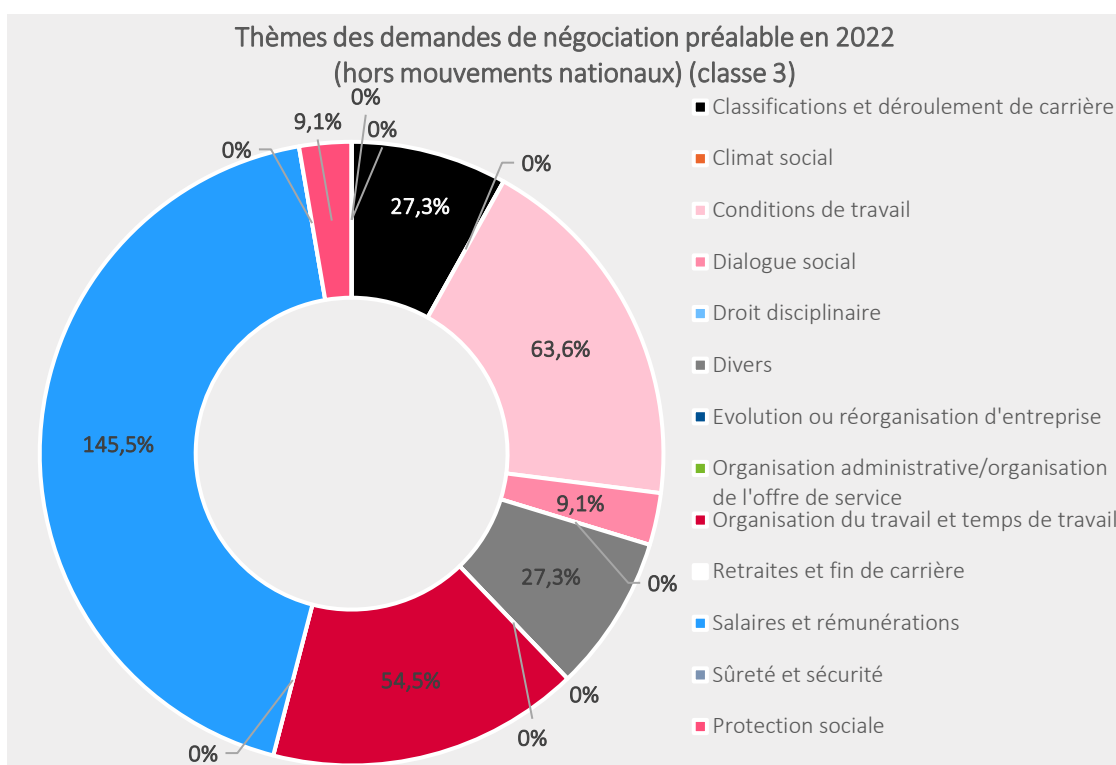
*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

● Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 2



*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

● Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues par les entreprises de Classe 3



*Le total des thèmes de demandes de négociations préalables est supérieur à 100% étant donné qu'une demande de négociation préalable peut concerner plusieurs thèmes.

● Evolution des principaux thèmes de revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les demandes de négociation préalable reçues en 2022

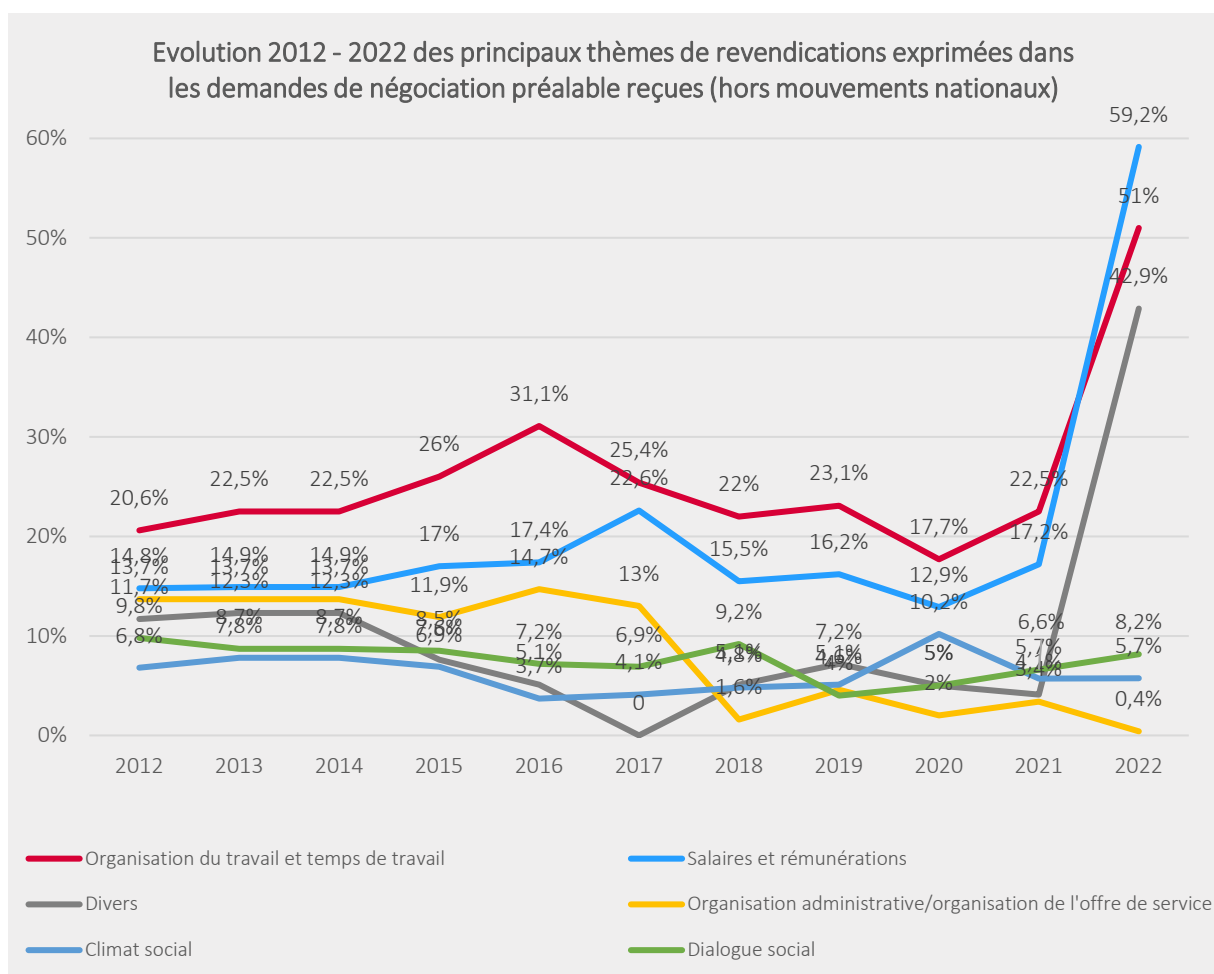
Plusieurs remarques peuvent être effectuées :

3 thèmes connaissent une hausse significative :

- La part des revendications relatives aux rémunérations (59,2% contre 17,2 % en 2021, 12,9 % en 2020 et 16,2 % en 2019) ;
- La part des questions liées à l'organisation du travail (51% contre 22,5 % en 2021 et 17,7 % en 2020) ;
- La part des revendications afférentes à la catégorie divers est très importante en 2022 car les alarmes sociales étaient complètes et précises (42,9%).

Concernant les autres thèmes :

- la part des revendications liées au **dialogue social** continue de progresser depuis 2019 (8,2% contre 6,6 % en 2021, 5 % en 2020 et 4 % en 2019) ;
- la part des questions portant sur le thème de **l'organisation administrative et de l'organisation de l'offre de service** atteint son taux le plus faible depuis 2011 en 2022 (0,4% contre 3,4 % en 2021 et 2 % en 2020) ;
- enfin, la part des questions relatives au **climat social**, stagne en 2022 (5,7% contre 5,7 % en 2021, 10,2 % en 2020 et 5,1 % en 2019) ;

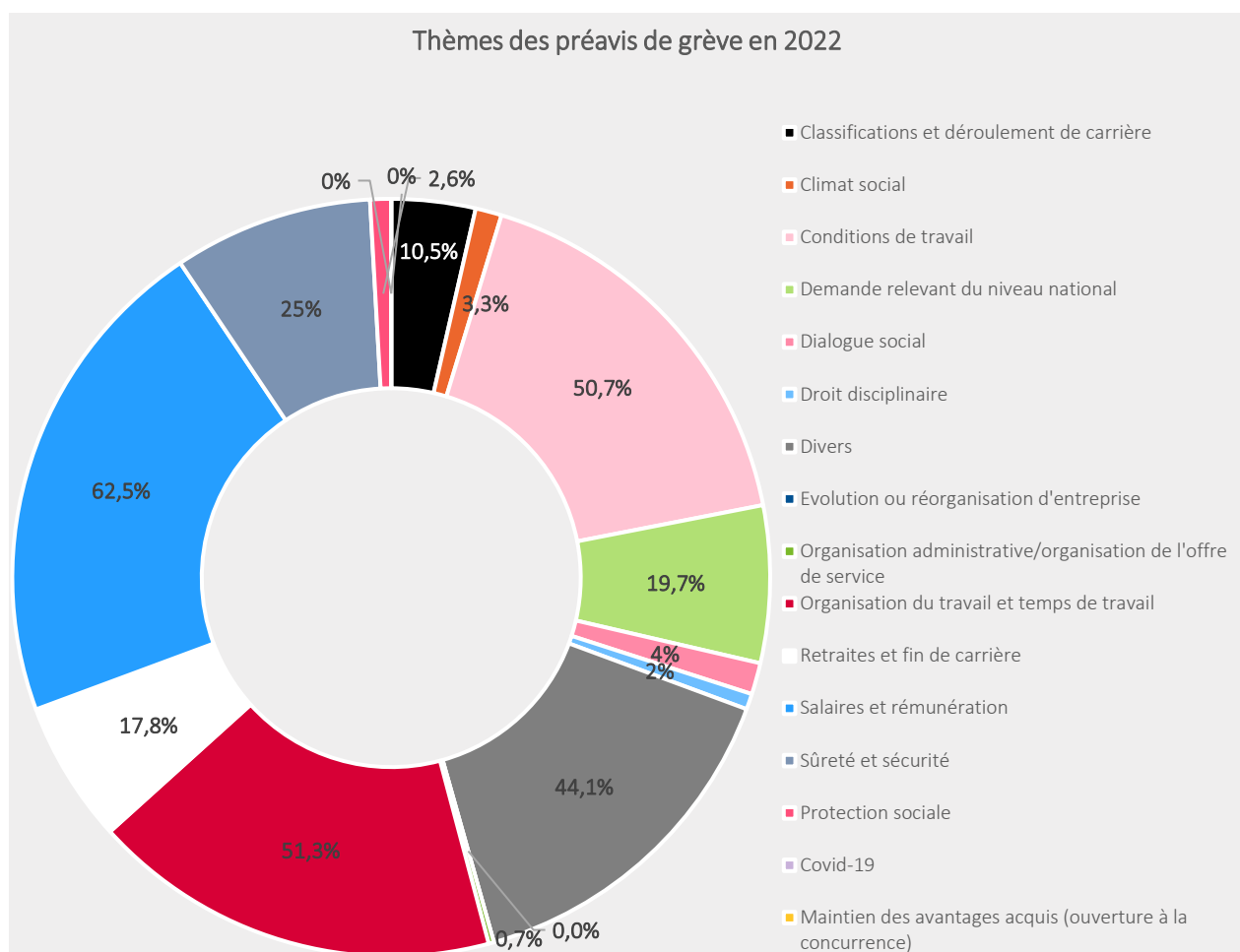


5.2. Revendications exprimées dans les préavis de grève

- Revendications exprimées dans les préavis de grève (tous mouvements confondus)

- ↳ Revendications exprimées dans les préavis de grève toute classe d'entreprises confondue (tous mouvements confondus)

Les demandes relatives aux salaires et à la rémunération représentent le premier sujet de revendications contenues dans les préavis de grève : 62,5 % des revendications exprimées y sont consacrées. Viennent ensuite les questions liées à l'organisation du travail et au temps de travail (51,3 %), puis celles liées aux conditions de travail (50,7 %), aux revendications diverses (44,1%), à la sûreté et à la sécurité (25 %), les demandes relevant du niveau national (19,7 %), les revendications liées aux retraites et fin de carrières (17,8 %), et celles liées aux classifications et déroulement de carrière (10,5 %). Puis, viennent celles relatives au dialogue social (4 %), au climat social (3,3%), à la protection sociale (2,6 %), et au droit disciplinaire (2%). Enfin, les revendications liées à l'organisation administrative et l'organisation de l'offre de service (0,7%). Certains thèmes n'ont fait l'objet d'aucun préavis de grève cette année, tels que le maintien des avantages acquis (ouverture à la concurrence), la Covid-19 et l'évolution ou la réorganisation d'entreprise.



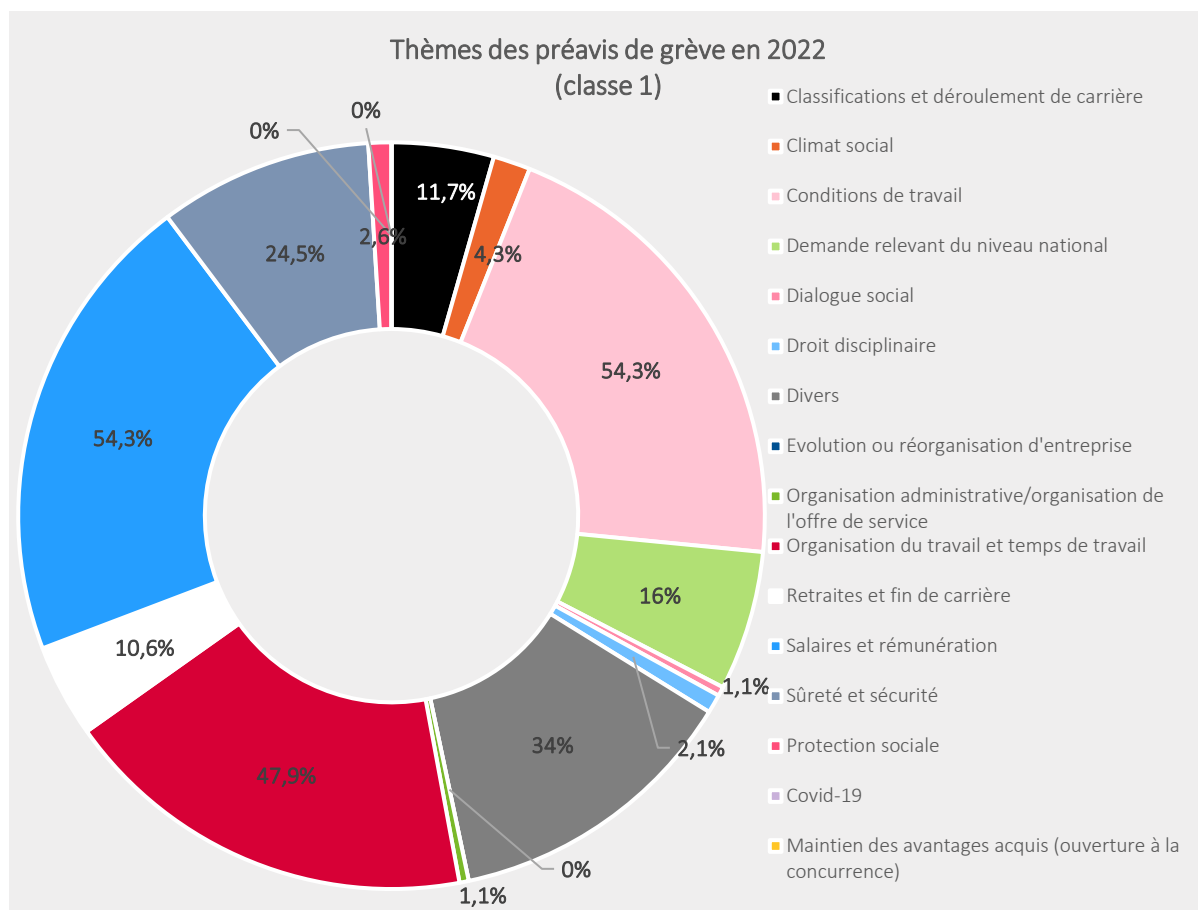
*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

→ Revendications exprimées dans les préavis de grève par classe d'entreprises (tous mouvements confondus)

Concernant les revendications exprimées dans les préavis de grève par classe d'entreprises, nous pouvons faire les observations suivantes :

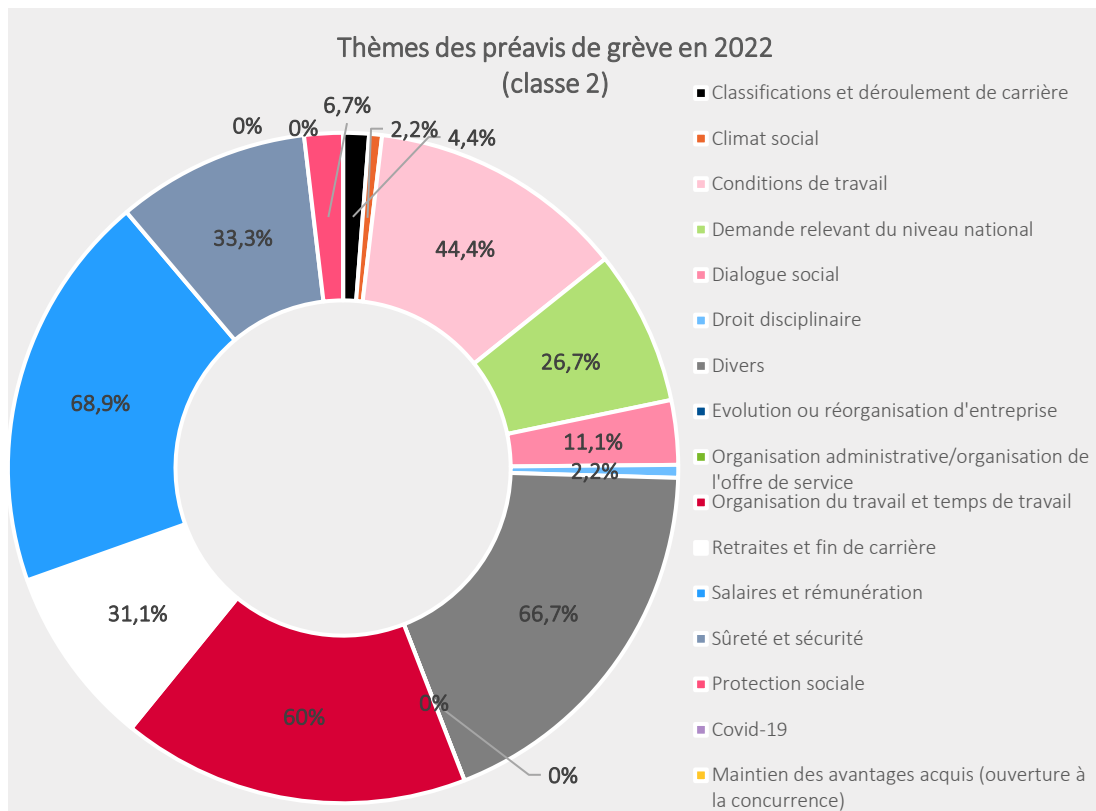
- les questions liées au thème des **salaires et rémunérations** occupent la première place des revendications exprimées dans les préavis de grève dans les entreprises quel que soit leur classe ;
- Les questions liées au thème des **conditions de travail** occupent également la première place des revendications exprimées dans les préavis de grève dans les entreprises de classe 1, la quatrième place dans les entreprises de classe 2 et la deuxième place dans les entreprises de classe 3 ;
- Les questions relatives à **l'organisation du travail et au temps de travail** occupent la deuxième place des revendications exprimées dans les préavis de grève dans les entreprises de classe 1 et 3 et la troisième place dans les entreprises de classe 2 ;
- les questions liées aux **revendications diverses** occupent la troisième place dans les entreprises de classe 1, la deuxième place dans les entreprises de classe 2 et la troisième place dans les entreprises de classe 3 ;
- les questions liées à la **sûreté et sécurité** occupent la quatrième place dans les entreprises de classe 1, la cinquième place dans les entreprises de classe 2 et la quatrième place dans les entreprises de classe 3 ;
- les questions liées aux **retraites et fin de carrière** et occupent la quatrième place dans les entreprises de classe 3, la sixième place dans les entreprises de classe 2 et la septième place dans les entreprises de classe 1 ;
- certains sujets, tels que le **climat social**, le **dialogue social**, les **classifications et déroulement de carrière**, la **protection sociale**, ou encore le **droit disciplinaire** sont moins présents des revendications.
- D'autres sujets, tels que **l'évolution ou la réorganisation d'entreprise**, la **COVID-19** et le **maintien des avantages acquis** n'ont fait l'objet d'aucun préavis de grève cette année.

● Revendications exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de Classe 1



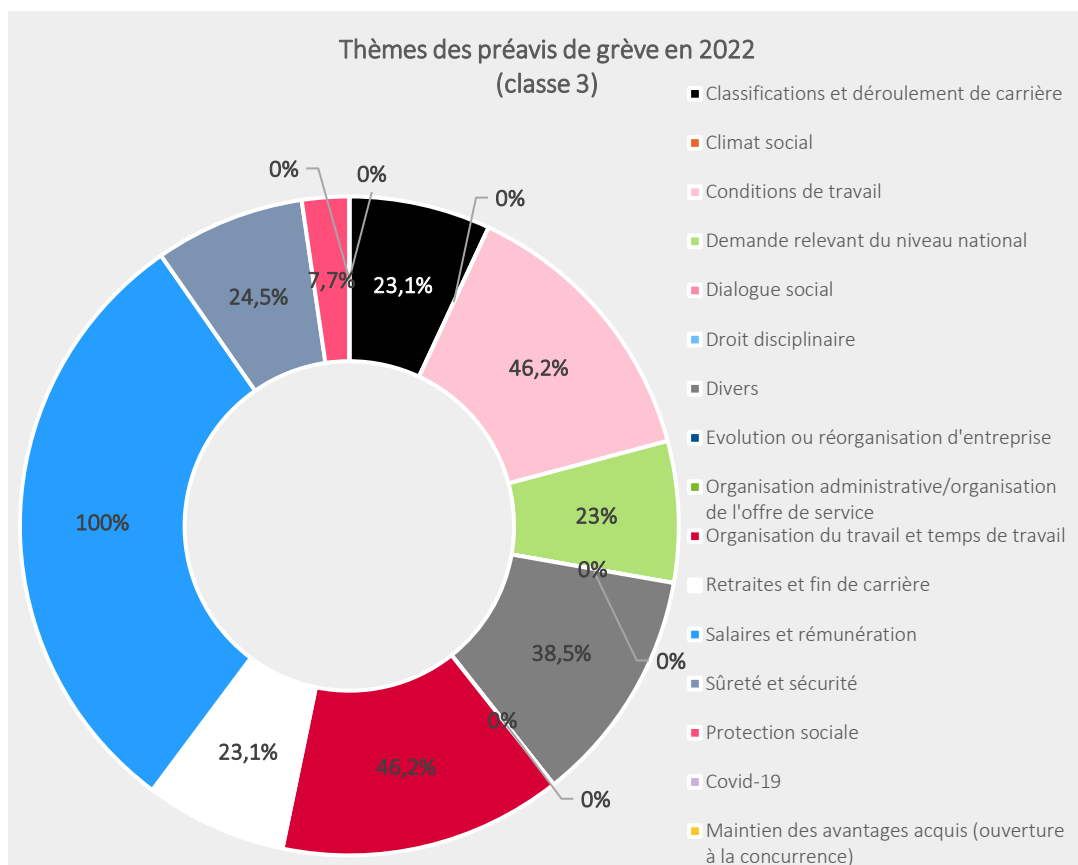
*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

● Revendications exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de Classe 2



*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

● Revendications exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de Classe 3

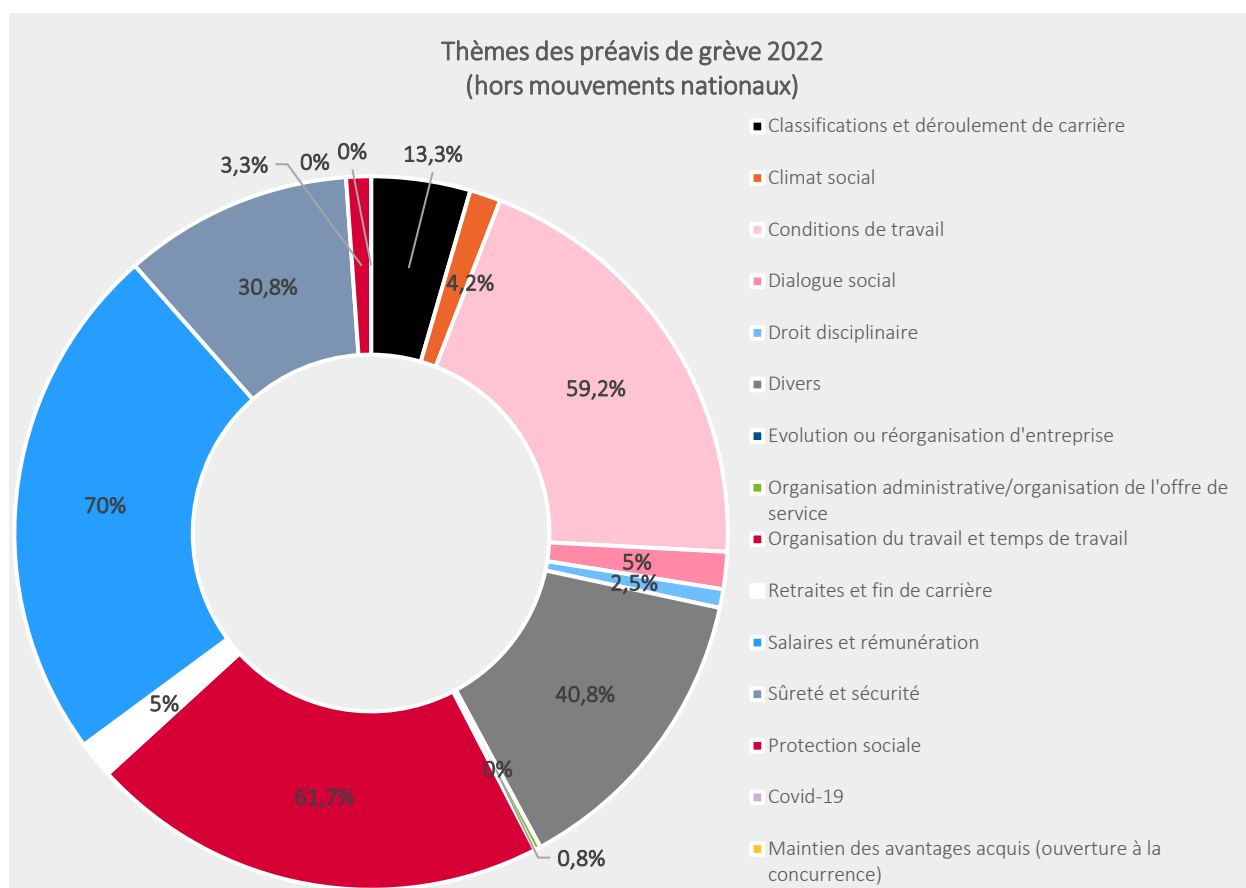


*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

- Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève
 - ↳ Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève toute classe d'entreprises confondues

A l'instar des thèmes de revendications contenues dans les préavis de grève tous mouvements confondus, les demandes relevant des **salaires et de la rémunération** (70%) représentent le premier sujet. Viennent ensuite, les questions liées à **l'organisation du travail et au temps de travail** (61,7%), aux **conditions de travail** (59,2 %), puis les revendications diverses (40,8 %), celles liées à la **sûreté et la sécurité** (30,8 %), et aux **classifications et déroulement de carrière** (13,3%). Mais également dans la même proportion, le **dialogue social** et les **retraites et fin de carrière** (5 %), les revendications liées au **climat social** (4,2 %), à la **protection sociale** (3,3 %), au **droit disciplinaire** (2,5 %). Et enfin, celles relatives à **l'organisation administrative/organisation de l'offre de service** (0,8 %).

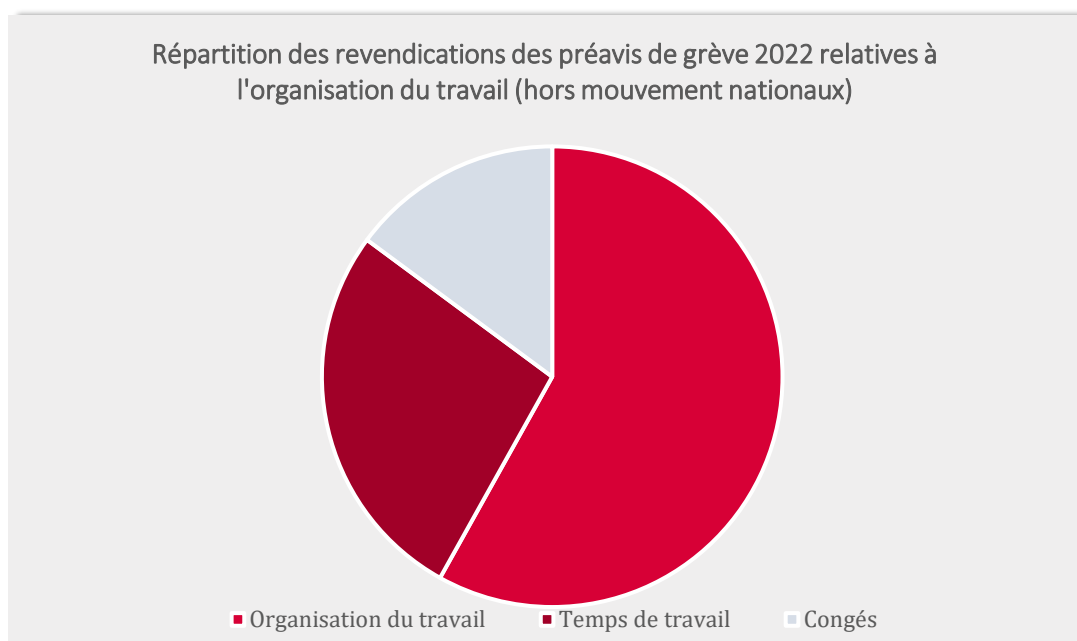
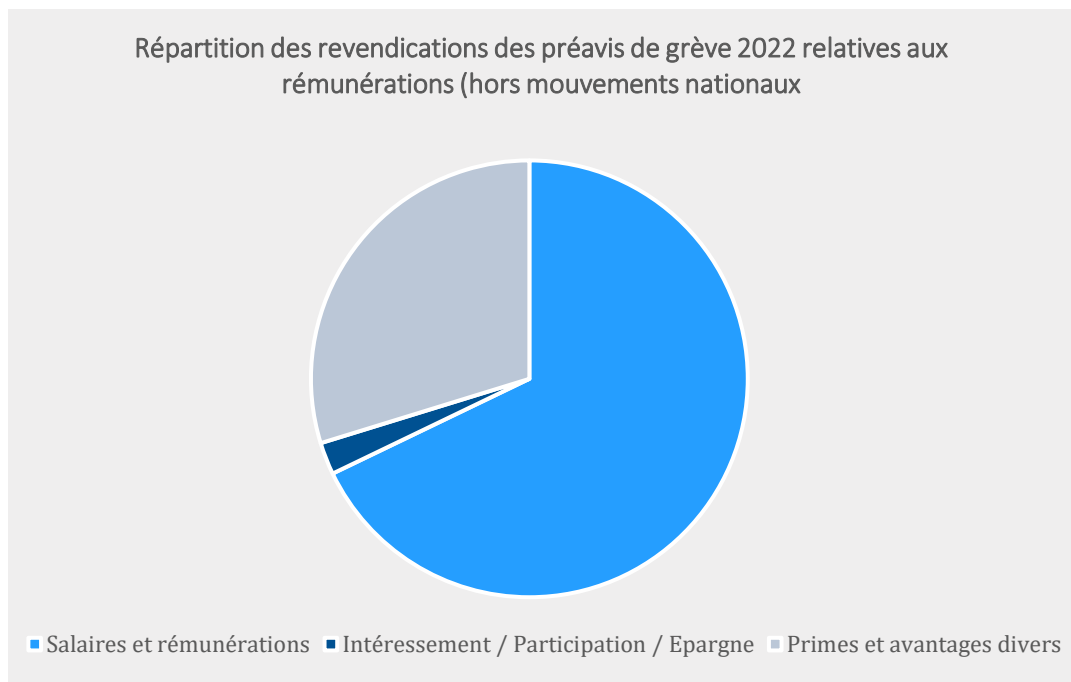
Certains thèmes ne font pas l'objet de revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève, tels que, la **Covid-19**, **l'évolution ou réorganisation d'entreprise** et le **maintien des avantages acquis**.



*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

Concernant le **thème des rémunérations et salaires**, nous pouvons constater (Cf. Graphique ci-dessous) que les revendications sont réparties ainsi : **47,5 %** à des demandes d'évolution des salaires et rémunération, **20,8 %** sont liées à des demandes d'institution ou d'augmentation de primes et d'avantages divers, et **1,7 %** sont liées à des revendications liées à l'intéressement, la participation et l'épargne.

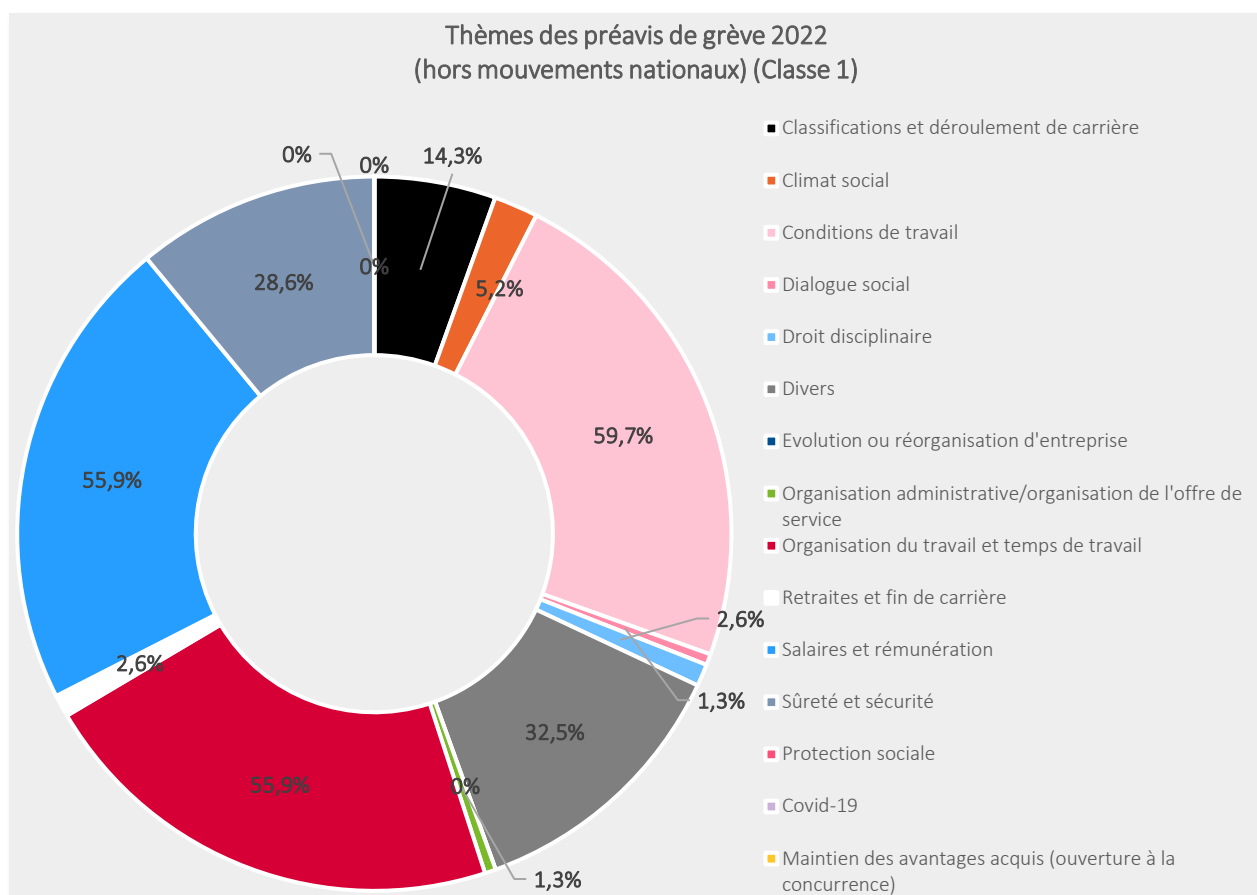
Concernant le **thème de l'organisation du travail**, les revendications se divisent ainsi : **16,7 %** sont liées à la durée du travail (travail effectif, travail de nuit, travail le week-end, travail par roulement, travail par cycles, etc.), **35,8 %** sont liées à l'organisation des équipes, **9,2 %** à des questions de repos (Congés payés, congés divers, RTT, journée de solidarité, repos hebdomadaire, journalier, etc.).



↳ Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève par classe d'entreprises

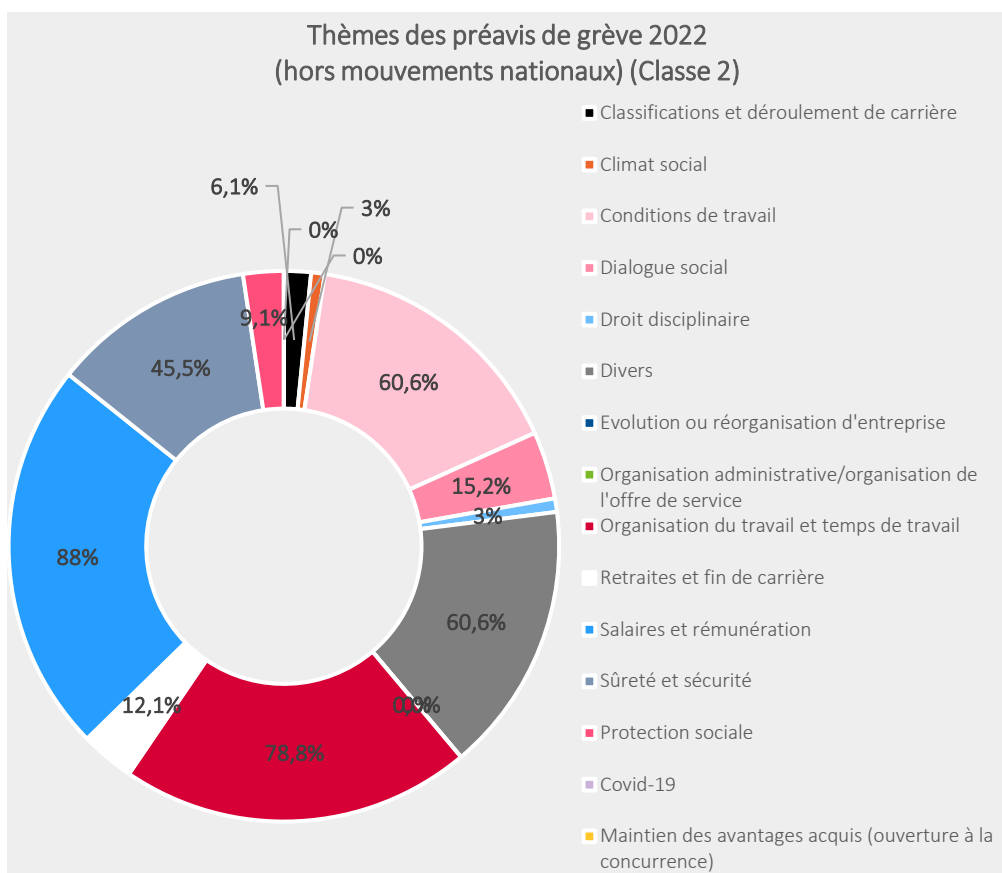
La répartition, par classe d'entreprises, des thèmes des revendications des préavis de grève liées aux mouvements spécifiques au secteur du transport urbain présente des similitudes avec celle observée supra tous mouvements confondus.

● Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de Classe 1



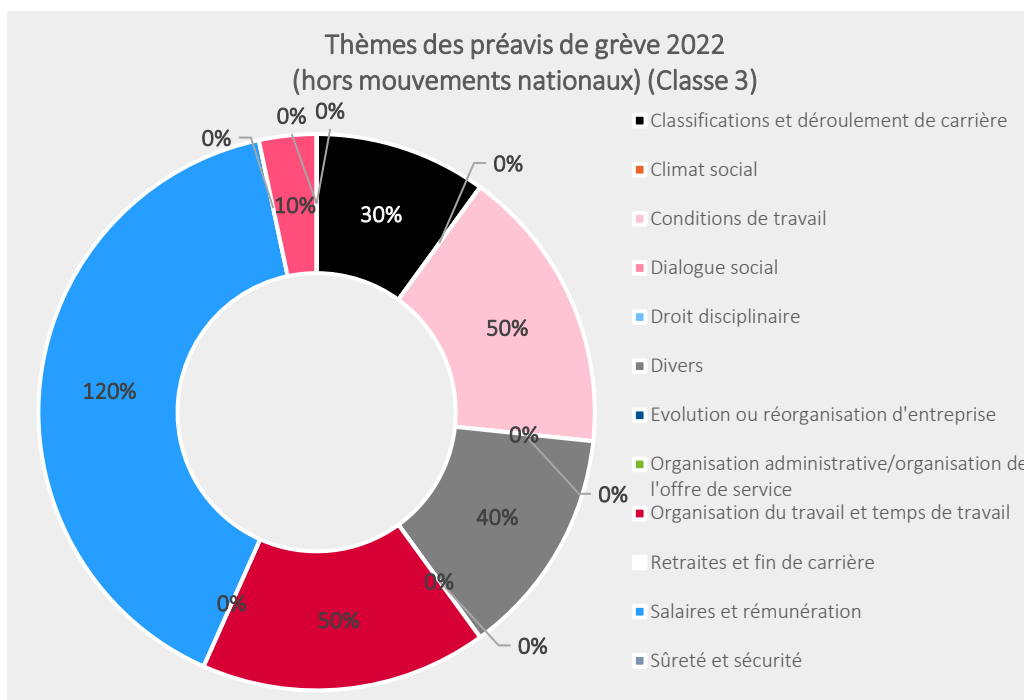
*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

● Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de Classe 2



*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

● Revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève reçus par les entreprises de Classe 3

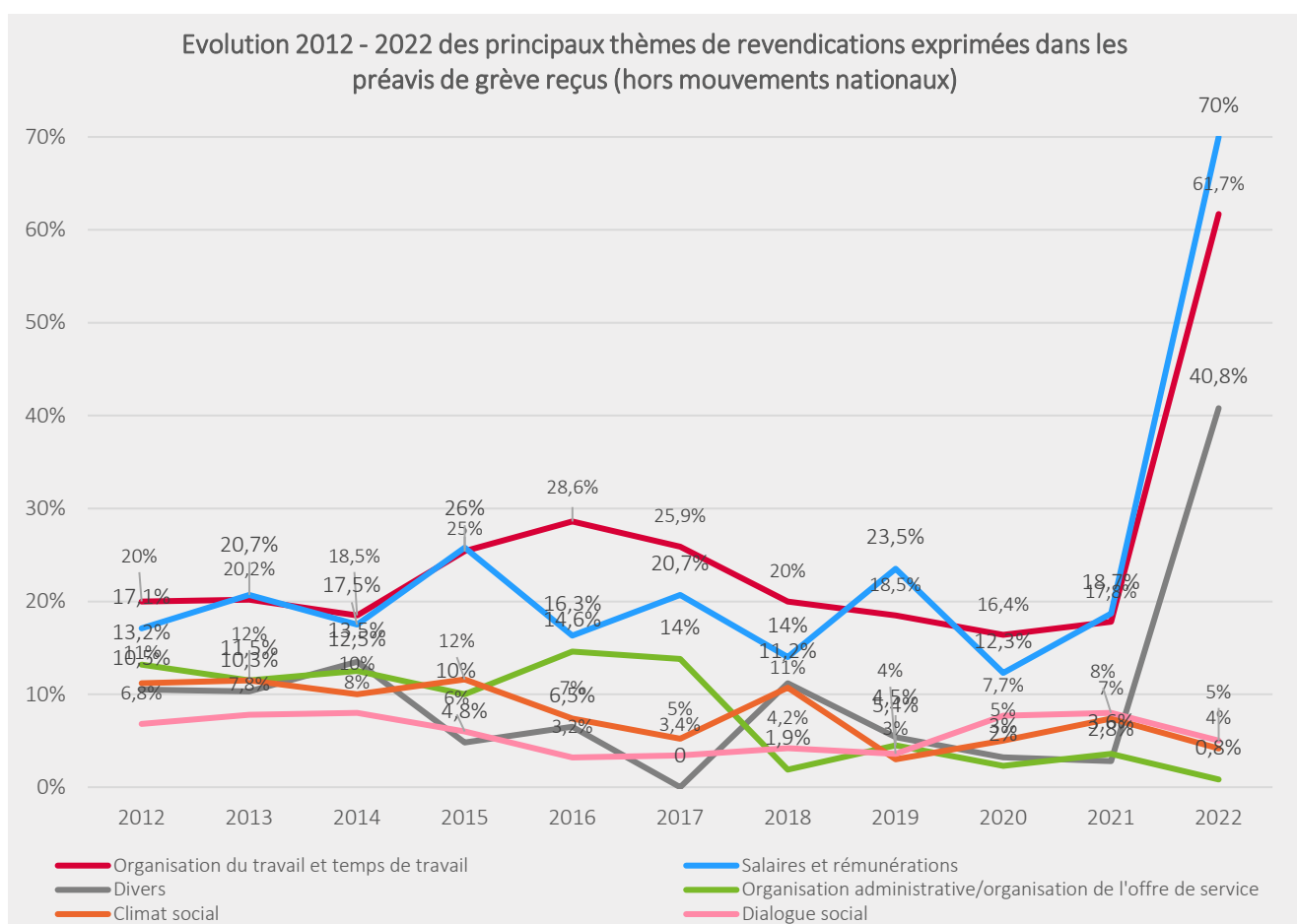


*Le total des thèmes des préavis de grève est supérieur à 100% étant donné qu'un préavis de grève peut concerner plusieurs thèmes.

- Evolution des principaux thèmes de revendications spécifiques au transport urbain exprimées dans les préavis de grève entre 2012 et 2022

Plusieurs remarques peuvent être effectuées :

- la part des questions liées aux **salaires et rémunérations** ainsi qu'à **l'organisation du travail** enregistrent une forte hausse en 2022 (70% contre 61,7% en 2021 et 12,3% en 2020 d'une part et 61,7% contre 17,8 en 2021 et 16,4 en 2020 d'autre part) ;
- la part des questions relevant de la catégorie **divers** augmente est également en forte hausse cette année (40,8% contre 2,8% en 2021 et 3,2% en 2020) ;
- les questions relatives au **climat social** et au **dialogue social** continuent de diminuer (4,2 contre 7,4% en 2021 et 7,7% en 2020 d'une part et 5% contre 8% en 2021 et 7,7 en 2021 d'autre part) ;
- enfin, la part des questions **sur l'organisation administrative, l'organisation de l'offre de service** atteint son plus bas niveau jamais enregistré depuis 2012 (0,8% contre 3,6% en 2021 et 2,3% en 2020).



5.3. Les revendications exprimées dans le cadre des mouvements de grève au niveau national

Chaque année, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Ci-après DARES) publie **une étude sur les éléments de conflictualité au niveau national**.

Suite à la publication de la dernière étude de la DARES sur l'année 2021, les thèmes de conflictualité au niveau national sont, selon leur ordre d'importance : **les rémunérations (73 % des motifs), les conditions de travail (31 %), l'emploi (13 %), et le temps de travail (11 %)**.

Plusieurs remarques peuvent être effectuées :

- depuis plusieurs années, **les revendications en matière de rémunérations occupent une place importante au niveau national**. Cette tendance, également présente au sein de la branche du transport urbain, s'explique par les nombreuses demandes d'amélioration du pouvoir d'achat. Une grande partie des demandes concerne des sujets spécifiques aux entreprises tels que les augmentations de salaire, les primes, les avantages en nature, l'épargne salariale, la prévoyance ou encore l'intéressement.
- Au titre de l'année 2021, **les grèves liées à des revendications salariales ont été nettement plus fréquentes qu'en 2020** puisqu'elles concernent 73 % des entreprises ayant connu une grève contre 48 % en 2020 ;
- **les revendications en matière d'emploi sont en légère baisse**, passant de 14% en 2020 à 13% en 2021. Soulignons que ce thème ne fait pas partie des motifs de grève invoqués dans les entreprises de transports urbains, peu concernées par cette problématique ;
- **Les revendications liées aux conditions de travail augmentent en 2021**, puisqu'il est invoqué comme motif de grève par 31 % des entreprises contre 24 % en 2020 ;
- enfin, **le thème portant sur le temps de travail augmente légèrement de 2020 à 2021** passant de 9% à 11%.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- **63 entreprises représentant 70,7 % de l'effectif total de la branche** ont envoyé des éléments à l'ONDS en matière de conflictualité au titre de l'année 2022. Parmi elles, 51 ont connu un conflit (soit 81 % des entreprises répondantes) ;
- **245 demandes de négociation préalable et 73 préavis de grève liés à des revendications spécifiques au transport urbain ont été reçus par l'ONDS ;**
- les entreprises de transport urbain ont enregistré en moyenne **1,6 demandes de négociation préalable et 0,5 préavis de grève** liés à des revendications spécifiques au transport urbain en 2022 ;
- **70,6 %** des demandes de négociation préalable (hors mouvement interprofessionnel) n'ont pas été suivies par le dépôt d'un préavis de grève ;
- **les demandes de négociations préalables ont majoritairement été signées par la CGT (48,4 %) suivie du SNTU-CFDT (24,9 %), de FO (19,2 %) et de l'UNSA (13,2%) ;**
- **dans le transport urbain, les questions liées aux salaires et à la rémunération constituent le thème principal des revendications exprimées dans les demandes de négociation préalable (59,2 %).** Elles sont suivies par les revendications liées à l'organisation et au temps de travail (51 %) puis par les revendications diverses (42,9%).
- **dans le transport urbain, les questions relevant des salaires et de la rémunération constituent le sujet principal de revendications exprimées dans les préavis de grève (70 %).** Elles sont suivies par les revendications liées à l'organisation du travail et au temps de travail (61,7 %), puis par les questions liées aux conditions de travail (59,2 %), et enfin par les revendications diverses (40,8 %).
- **au niveau national, les grèves liées à des revendications salariales concernent 73% des entreprises ayant connu une grève.** 31 % des grèves sont liées aux conditions de travail, 13 % à l'emploi, et 11 % au temps de travail.

ONDS

- **Réalisation et rédaction du bilan sur la conflictualité 2022 dans la branche des transports urbains de voyageurs**

Département des affaires sociales
Mathieu DUFOUR, Directeur de Département
Géraldine ADAM, Directrice adjointe du Département
Clémence ROQUEBERT, Chargée de mission
Roxane BLONDIN, Assistante de direction

ONDS

17, rue d'Anjou - 75008 PARIS
Tél. +33 (0)1 48 74 73 22
Fax +33 (0)1 40 16 11 72
onds@utp.fr

